

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



COMPÉTENCES - RESSOURCES - ACTIONS EN COURS

Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39
du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis
Coordination et suivi de fabrication : Service communication
Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Gilles Tordjeman, Dominique Delpoux,
Rémi Benoît, Conservatoire de musique et de danse du Tarn, Lo Bolegason / www.onstagestudio.fr,
Adobe Stock / hcast, Pierre Jimenez, Ville de Lagarrigue, DR.
Création et réalisation : Sandrine Lucas
Impression : Imprimerie Couleurs d'Autan

ÉDITORIAL

Entreprendre, innover et bien vivre à Castres-Mazamet !

L'action publique ne se conçoit que dans la prise en compte globale des besoins et attentes des multiples composantes du territoire.

Économie, transports, culture, politique de la ville ou développement durable... les domaines de compétence de la collectivité sont profondément interdépendants et ne peuvent être abordés qu'en pensant, à chaque instant, leur complémentarité.

Mettre en place comme nous le faisons un plan d'action pour les entreprises, créer les conditions de pérennisation et de développement des activités existantes, faciliter la création de sociétés innovantes, ne se limite pas à une stricte vision économique : cela impose de réfléchir en même temps à l'organisation du territoire, à son attractivité, à la qualité du cadre de vie nécessaire pour attirer entrepreneurs, cadres, ingénieurs et techniciens spécialisés.

Dans cette approche globale, la connexion aux réseaux de communication est primordiale.

Pilote en matière de nouvelles technologies, Castres-Mazamet s'est doté d'un réseau de fibre optique et de services performants créant les conditions de sa compétitivité numérique.

Sur le plan des infrastructures routières, le handicap majeur de l'absence de liaison autoroutière vers la métropole régionale est en passe d'être levé, après la déclaration d'Utilité publique de l'autoroute Toulouse / Castres-Mazamet. Le désenclavement routier est en route, même s'il n'est pas encore effectif.

L'infrastructure aéroportuaire, avec ses liaisons régulières vers Paris, participe activement à la valorisation du territoire, à la compétitivité des entreprises, comme à la qualité du service proposé à la population.

Pascal BUGIS

Président de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

SOMMAIRE

p.3 **Éditorial**

p.5 **L'agglomération**

p.6 **Le territoire**

p.9 **Les élus**

p.11 **Les compétences**

p.12 **1. Le développement économique**

p.12 Le plan d'action pour les entreprises

p.14 Les sites d'activité

p.17 **2. L'aménagement et le développement durable**

p.17 L'autoroute Toulouse / Castres-Mazamet

p.19 L'infrastructure aéroportuaire

p.20 Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

p.21 Le plan climat énergie territorial (PCET)

p.23 **3. L'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

p.25 **4. Les politiques contractuelles**

p.25 Les contrats territoriaux

p.27 Les fonds de concours communautaires

p.30 **5. La politique de la ville et l'habitat**

p.30 La politique de la ville

p.31 L'équilibre social de l'habitat

p.32 **6. Les transports collectifs**

p.32 Le réseau Libellus

p.34 Les transports scolaires

p.35 **7. La gestion des déchets**

p.35 La collecte des déchets

p.36 Le programme de prévention des déchets

p.37 **8. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs**

p.37 Les équipements aquatiques et la patinoire

p.38 La base de loisirs des Montagnès

p.39 Le conservatoire de musique et de danse du Tarn

p.40 Les médiathèques

p.41 L'espace Apollo Michel-Bourguignon

p.42 Lo Bolegason

p.43 **Les ressources**

p.44 **La communication**

p.46 **Les marchés publics**

p.46 **Le système d'information géographique (SIG)**

p.47 **Les systèmes d'information**

p.48 **Les ressources humaines**

p.52 **Les finances**

p.62 **Les réunions tenues en 2017**

p.63 **Le répertoire des sigles**

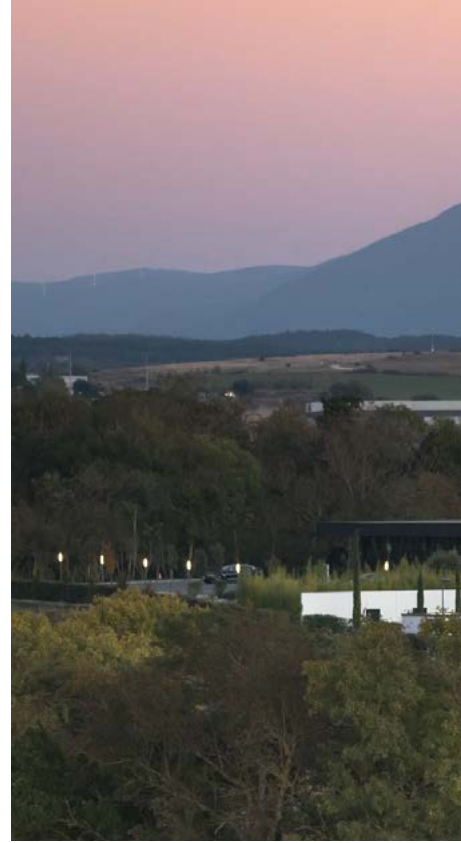
L'AGGLOMÉRATION



// LE TERRITOIRE
// LES ÉLUS

LE TERRITOIRE

Au cœur d'un bassin d'emploi de 135 000 habitants, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes et 81 000 habitants. L'ensemble des acteurs économiques et sociaux de Castres-Mazamet mettent en œuvre un projet d'aménagement et de développement pour soutenir l'activité, l'emploi et l'émergence d'activités de pointe sur les principaux atouts du territoire : une culture entrepreneuriale profonde, la présence de groupes leaders dans leur branche, un tissu dense de PME, la capacité à s'adapter et à innover.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

14 communes

POPULATION TOTALE

81 000

Populations légales en vigueur à compter du 01/01/18

STRUCTURE PAR ÂGE



Population scolarisée

16 115



Étudiants (rentrée 2017)

1 991





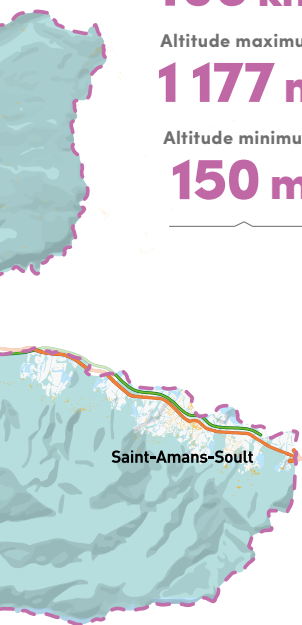
Qualité de vie et développement économique sont au cœur de la dynamique intercommunale.

Créé le 16 décembre 1999, cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour vocation de mettre en commun les moyens de ses communes membres afin de développer son territoire de façon cohérente et solidaire. Castres-Mazamet se distingue par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine.

La Communauté d'agglomération permet d'obtenir une fructueuse synergie pour concevoir des projets structurants, aménager le territoire, réaliser des équipements et proposer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

CHIFFRES CLÉS

Superficie
406 km²
Altitude maximum
1 177 m
Altitude minimum
150 m



Catégories socioprofessionnelles

Population de 15 ans ou plus	65 597
Agriculteurs exploitants ..	250
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises.	2 359
Cadres et prof. intell. sup.	3 422
Professions intermédiaires	7 722
Employés	10 714
Ouvriers	8 075
Retraités	23 215
Autres sans activité prof.	9 840

42 343 logements
dont **1 228 résidences secondaires**

Actifs totaux	32 860
Actifs ayant un emploi	27 513
Emplois au lieu de travail ⁽¹⁾	32 872
Chômage (zone d'emploi fin 2017)	9,8%

Évolution de l'emploi 2010-2015

Actifs totaux.....	(-1,5%)	-497
Emplois lieu de travail .	(-1,6%)	-519

Emplois selon le secteur d'activité

Agriculture	(1,7%)	568
Industrie	(14,6%)	4 783
Construction	(5,7%)	1 866
Commerce, transports, services divers	(41,2%)	13 470

Administration, enseignement, santé, action sociale.....(36,8%) 12 027

Entreprises (2017)	5 714
Industrie	690
Construction	699
Comm, trspmts, hébergement, rest.	2 058
Services ⁽²⁾	2 267

Fichier SIRENE Champ ICS : Industrie-Commerces-Services

Créations d'entreprises (2016)	475
Industrie	5,1%
Construction	10,1%
Commerce, transports, héb.	27,2%
Services marchands	57,3%

Activités marchandes hors agriculture

Tourisme (déc. 2017)

15 hôtels et 496 chambres
3 campings pour 187 emplacements
3 bases de loisirs

Revenus des ménages

Médiane du niveau de vie ⁽³⁾	18832 €
dont revenus d'activité	60,7%
dont pensions, retraites, rentes	36,5%
dont revenus du patrimoine	10,8%
dont prestations sociales	6,9%
dont impôts	-14,9%

(1) Emplois au lieu de travail : sont comptabilisés les emplois situés dans la Communauté d'agglomération occupés par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté d'agglomération. (2) Services : Information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives, autres... (3) Niveau de vie et unités de consommation : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre de personnes du ménage est en effet pondéré pour le ramener à un nombre d'unité de consommation permettant de comparer les niveaux de vie.

LE TERRITOIRE

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour villes principales, la Communauté d'agglomération est le pôle économique d'une zone d'emploi de 85 communes qui couvre le massif du Sidobre, les Monts de Lacaune et la vallée du Thoré situées à l'est ainsi qu'une partie de la plaine du Lauragais à l'ouest et la Montagne noire au sud.

Le potentiel économique, grâce à des initiatives locales, a permis à l'agglomération de Castres-Mazamet de continuer à figurer parmi les bassins industriels les plus performants de l'ancienne région Midi-Pyrénées : pharmacie-santé, dermo-cosmétique, chimie fine, numérique, mécatronique, TIC.

Population et emplois du territoire

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2015	
Taux d'activité (15 ans ou plus)		50,6%
Emplois dans la zone (1)	32 872	
- salariés : 28 552		
- non salariés : 4 320		
Actifs résidents ayant un emploi (2)	27 513	
Taux d'emploi (1/2)		119,5%
Taux de chômage (zone d'emploi)		9,8 % (déc. 2017)

Source : Insee - RP 2015

Avec 32 872 emplois dans le territoire, la communauté concentre 68,3% des emplois de la zone d'emploi. Parmi ceux-ci, 28 552 (86,9%) sont salariés et 4 320 (13,1%) sont des non-salariés.

20,3 % des emplois relèvent de l'industrie et de la construction, contre 17,5 % en moyenne en région Occitanie.

Emplois par catégories socioprofessionnelles

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2013	
	Nb	%
Agriculteurs exploitants	249	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 374	7,3
Cadres et professions intellectuelles sup.	3 941	12,0
Professions intermédiaires	8 923	27,3
Employés	10 755	32,9
Ouvriers	6 473	19,8
TOTAL	32 715	100

Source : Insee - RP 2015 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

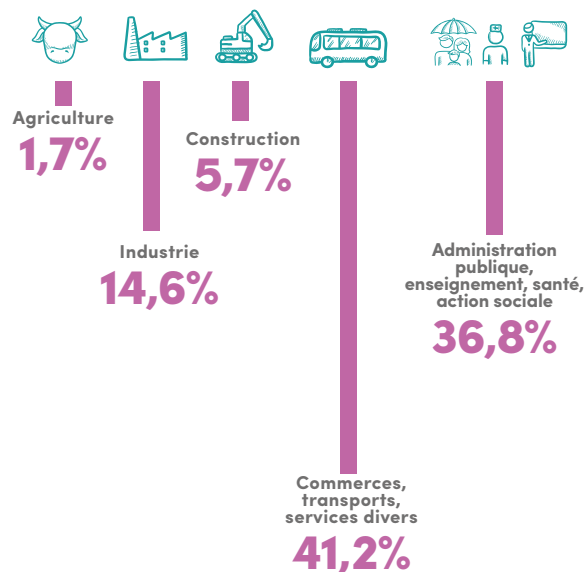
La Communauté d'agglomération compte sur son territoire près de 4 000 cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que 2 400 artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Employés et ouvriers (52,7%) sont proportionnellement plus nombreux sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées (46,1%).

Population et emplois au lieu de travail ⁽¹⁾

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (CACM)	Population légale 2015	Emplois du territoire 2015
Aiguefonde	2 528	354
Aussillon	6 045	1548
Boissezon	407	64
Castres	41 483	22222
Caucalières	294	33
Labruguière	6 514	2007
Lagarrigue	1 795	239
Mazamet	10 063	4824
Navès	679	75
Noailhac	864	118
Payrin-Augmontel	2 191	237
Pont de Larn	2 905	443
Saint-Amans-Soult	1 657	502
Valdurenque	819	206
TOTAL CACM	78 244	32 872
% CACM dans la zone d'emploi	58,9%	68,3%
Zone d'emploi Castres-Mazamet	132 870	48 158

Source : Insee - RP 2015 - Populations municipales 2015
(sans double compte)

Emplois par secteurs d'activité 2015



Castres-Mazamet compte 5 700 établissements (secteurs de l'industrie, du commerce et des services) dont 700 industriels.

Source : Insee - RP 2015 - Exploitation complémentaire - Emplois au lieu de travail

LES ÉLUS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

L'assemblée délibérante est composée de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct : 47 titulaires et 10 suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil a élu son Président, un bureau composé de 14 vice-présidents et de 8 membres, ce qui permet la représentation de toutes les communes à cette instance de concertation et de préparation des décisions.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Philippe LEROUX
Vice-Président
Conseiller municipal de
Castres



Fabienne LÉVÊQUE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
délégée de Castres



Nathalie DE VILLENEUVE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
délégée de Castres



Pierre FABRE
Vice-Président
Conseiller municipal
délégué de Castres



Janine BARENS
Vice-Présidente
1^{re} Adjointe au Maire
de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Mazamet



Jean-Louis CABANAC
Vice-Président
Maire de Labruguière



Marie-Dominique PESTRE SURLES
Vice-Présidente
Adjointe au Maire
de Labruguière



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Maire d'Aussillon



Didier HOULÈS
Vice-Président
Conseiller municipal
d'Aussillon



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal
de Pont de Larn



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Alain VAUTE
Vice-Président
Maire de
Payrin-Augmontel



Jean-Pierre PARIS
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Castres



Vincent COLOM
Membre du Bureau
Maire de Lagarrigue



Daniel VIALELLE
Membre du Bureau
Maire de
Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Jean-Louis GAU
Membre du Bureau
1^{er} Adjoint au Maire de
Noailhac



Marc COUSINIÉ
Membre du Bureau
Maire de Navès



Jacqueline CABROL
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Membre du Bureau
Maire de Caucalières



Jean-Philippe CÉRÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
d'Aiguefonde



Muriel ALARY
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
d'Aussillon



Dominique PETIT
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
d'Aussillon



Benoît MILHET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Boissezon



Brigitte LAQUAIS
Conseillère
communautaire
1^{re} Adjointe au Maire
de Castres



Xavier BORIES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Nathalie DE SAN NICOLAS
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres

LES ÉLUS



Daniel CALLEJON
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Arnaud BOUSQUET
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Fabienne FRAGIACOMO
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Yoan BASTOS
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Laurence MUDET
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Michel SABLAYROLLES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Henri PISTRE
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Philippe GUÉRINEAU
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine GILMER
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Marc POTHIER
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Géraldine ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Paul PILOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Antoine DUARTE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Caucalières



José MUNOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



Christophe CASTANET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Lagarrigue



Françoise ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Mazamet



Laurent MONNIER
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Mazamet



Philippe BANCAL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Brigitte BAUX
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{ère} Adjointe au Maire
de Navès



Henri BOSC
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Noailhac



Christophe MOUNIÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



Christophe CHABBERT
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Pont de Larn



Jérôme CROS
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Amans-Soulst



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Valdrenque

LES COMPÉTENCES



// LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

// L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

// L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

// LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

// LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'HABITAT

// LES TRANSPORTS COLLECTIFS

// LA GESTION DES DÉCHETS

// LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

1.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



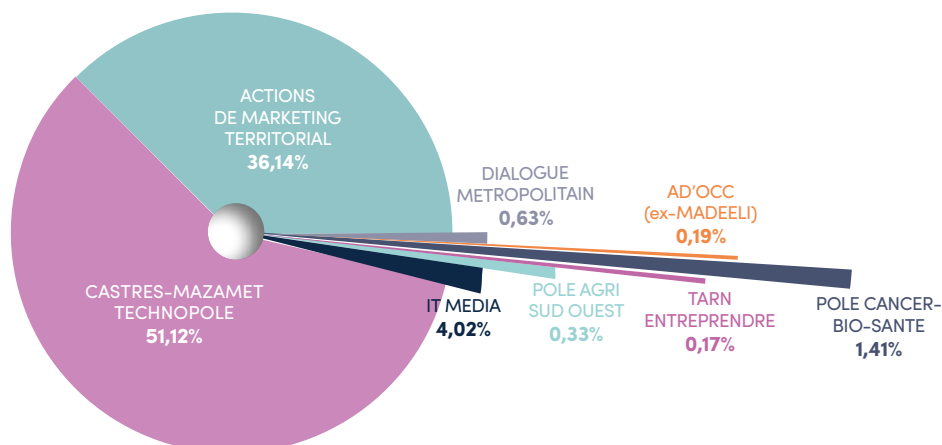
Le Causse, pôle économique emblématique de la Communauté d'agglomération.

Le plan d'action pour les entreprises

La dynamique entrepreneuriale sur le territoire de Castres-Mazamet démontre son attractivité grâce à la détermination des acteurs locaux à accueillir pour "ENTREPRENDRE, INNOVER, BIEN VIVRE".

Préenniser les entreprises existantes, faciliter la création de sociétés innovantes, encourager l'implantation de nouvelles entreprises, accompagner le développement de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et animer le tissu économique local, telles sont les missions principales portées par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

En 2017, la Communauté d'agglomération a renforcé les moyens consacrés au développement économique avec un budget de 871 507 € consacrés aux subventions et cotisations versées aux structures partenaires, près de 400 000 € dédiés aux actions de marketing territorial, une enveloppe de plus de 280 000 € pour financer les dispositifs d'aides aux entreprises, en plus du budget d'investissement conséquent pour les opérations sur les infrastructures d'accueil des entreprises.



1.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

Un renforcement de l'accompagnement des projets économiques :

- ≥ un accompagnement à chaque étape,
- ≥ des aides à la création et au développement, soutien et coaching du dirigeant,
- ≥ des réseaux d'entrepreneurs,
- ≥ une équipe engagée avec :
 - un service développement économique pour le foncier et l'immobilier
 - et une technopole à l'interface entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation technologique.

La préparation des opérations de communication, promotion du territoire et de prospection des entreprises en intégrant la digitalisation des services économiques pour permettre d'attirer plus d'entreprises et d'emplois sur le territoire de Castres-Mazamet.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Renforcement de l'offre d'accompagnement des entreprises par des services nouveaux notamment autour de la problématique des entreprises qui recrutent en mettant en place des outils pour augmenter la visibilité des offres d'emplois du territoire.
- ≥ Poursuite des actions d'appui technique des projets de développement d'entreprises.
- ≥ Mise en œuvre du plan de communication pour faire émerger et partager l'image économique du territoire avec une marque de dispositif : site web dédié au développement économique et présence sur les réseaux sociaux : Twitter et LinkedIn.

AIDES

En 2017, 285 000 € d'aides ont été attribuées soit un investissement total cumulé de près de 4,8 M€ depuis la mise en place de ce dispositif.

Immobilier d'entreprises :
Rodriguez / Duo Emballages.

Étude de faisabilité de projet immobilier :
GET Electronique.

Hébergement d'entreprises en création :
Sinafis, Natsuca, ITH Medical, CVasThera, Web Première, Lord RH.

Hébergement de start-up e-santé :
Noptrack.



L'entreprise Thouy a pérennisé son implantation avec l'extension de sa plateforme logistique et de son siège social.



Service Action économique

+100 contacts
avec les entreprises



Près de **7 200**
entreprises sur le territoire
de Castres-Mazamet.



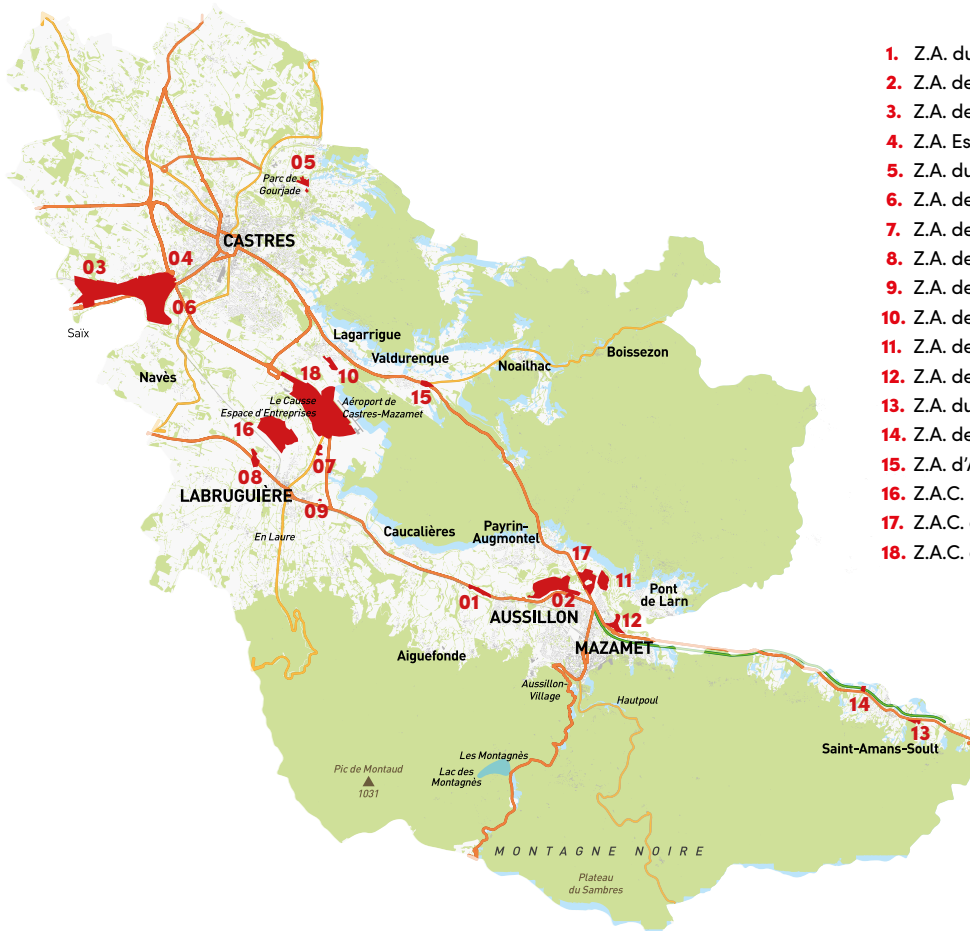
33 300 emplois
dont 28 900 salariés.

1.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les sites d'activité

Afin d'offrir les meilleures conditions d'implantation aux entreprises, la Communauté d'agglomération poursuit ses efforts pour maintenir la qualité et faire évoluer son offre foncière et immobilière : travaux d'aménagement, de requalification, d'extension de sites d'activité.



1. Z.A. du Galinrey (commune d'Aiguefonde)
2. Z.A. de la Rougearié (commune d'Aussillon)
3. Z.A. de la Chartreuse (commune de Castres)
4. Z.A. Espace Rocate (commune de Castres)
5. Z.A. du Martinet (commune de Castres)
6. Z.A. de Mélou (commune de Castres)
7. Z.A. de Pont Trinquat (commune de Labruguière)
8. Z.A. de la Sigourre (commune de Labruguière)
9. Z.A. de la Tignarié (commune de Labruguière)
10. Z.A. de Fangas (commune de Lagarrigue)
11. Z.A. de Bonnecombe (commune de Mazamet)
12. Z.A. de la Molière Basse (commune de Mazamet)
13. Z.A. du Mas Berg (commune de Saint-Amans-Soult)
14. Z.A. de Sébastopol (commune de Saint-Amans-Soult)
15. Z.A. d'Aigueventade (commune de Valdurenque)
16. Z.A.C. Ecosite (commune de Labruguière)
17. Z.A.C. du Thoré (commune d'Aussillon)
18. Z.A.C. du Causse (communes de Castres et Labruguière)

Suite aux modifications de la loi NOTRe, la Communauté d'agglomération a en charge le développement économique de son territoire et notamment la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des 17 Zones d'Activités Économiques (ZAE) dont 2 ZAC et 1 projet de ZAC. L'offre immobilière est concentrée sur les hôtels et pépinières d'entreprises L'Arabase, l'Espace Initiative sur le Causse Espace d'Entreprises et le Centre Bradford sur le pôle mazamétain.

Ces infrastructures sont des lieux d'accélérateur de croissance des entreprises.

Plus de 40 bureaux modulables pré-équipés soit 4 960 m² de superficie locative et 1 200m² d'ateliers, des salles de réunion, un espace de co-working et un accompagnement spécifique pour les créateurs d'entreprises avec l'appui de l'association Castres-Mazamet Technopole dans ce cadre privilégié.



Novabois installe son pôle d'ingénierie sur le Causse.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Accompagnement des projets de construction pour accélérer le rythme de commercialisation des espaces économiques, accentuer la répartition géographique et thématique des implantations.
- ≥ Poursuite des efforts sur l'entretien courant, les travaux de restructuration et de requalification des zones d'activité.
- ≥ Lancement des viabilisations secondaires sur certains secteurs de la ZAC du Causse.

Pour les zones d'activité

Au 31 décembre 2017, plus de 5 ha sont en cours de commercialisation. Ils représentent près de 15 000 m² en surface de plancher, construits ou en cours de construction.

L'année 2017 se démarque par une diversité des lieux d'implantation : principalement la ZAC du Causse mais également la ZA Aigueventade et la ZAC du Thoré ; donc une reprise sensible de la commercialisation des espaces économiques sur les pôles d'activité complémentaires de la ZAC du Causse.

Pour les hôtels et pépinières d'entreprises

Au 31 décembre 2017, la Communauté d'agglomération héberge dans ses locaux 42 entreprises avec un taux d'occupation moyen des locaux professionnels de l'ordre de 72 %.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Bouclage des études relatives à l'aménagement du secteur sud-aéroport et du secteur situé en face de l'hôpital de la ZAC du Causse Espace d'Entreprises
- ≥ Réalisation des travaux de requalification (voirie et réseaux divers) de la ZA de la Chartreuse (rue Ampère en 2 tranches).
- ≥ Lancement du chantier de restructuration de la ZA de la Rougearié (rue de la Mécanique).
- ≥ Lancement des études et des travaux pour le lotissement artisanal de la ZA Aigueventade (Valdurenque).
- ≥ Ouverture d'un incubateur e-santé au sein de l'hôtel et pépinière d'entreprises L'Arobase à l'initiative de Castres-Mazamet Technopole.

La ZA de la Rougearié en cours de restructuration.



1.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



De nouveaux projets ont émergé en 2017.



Près de 50 entreprises hébergées en pépinière.



L'Arobase : hôtel et pépinière d'entreprises.

Zoom sur

les zones d'activité

10 nouveaux projets de construction en cours sur les sites d'activité de la Communauté d'agglomération :

- ▶ **3** sur la ZAC du Causse (Duo/Rodriguez, agrandissement Thouy, Novabois),
- ▶ **3** sur le secteur UZCH ZAC du Causse (projet de cabinet dentaire, boulangerie, restaurant),
- ▶ **3** sur la ZA Aigueventade (Pro Services, Phyto-Forest, SEDTEL),
- ▶ **1** sur la ZAC du Thoré (Marbrerie Da Fonseca).

Une consommation de l'espace avec une diversité des natures d'activité (industrie, artisanat, commerce et services) avec une représentation de différentes filières : réemploi des déchets, bois-construction...

les hôtels et pépinières d'entreprises

Au 31 décembre 2017, près de **50** entreprises et structures institutionnelles (établissements publics et associations) sont hébergées, ce qui représente près de **198** emplois dont **173** emplois privés.

- ▶ **147** entreprises et **21** structures ont été hébergées depuis 15 ans,
- ▶ **87** entreprises sont toujours en activité, soit **60 %**,
- ▶ **40** entreprises et **9** structures institutionnelles sont toujours hébergées par la CACM.

l'offre d'accueil en pépinière Bilan 2000-2017

- ▶ **64** entreprises intégrées et hébergées sous statut pépinière depuis 2000, soit une moyenne de 4 sociétés par an.
- ▶ Des filières traditionnelles : fabrication dermo-cosmétique animale, exploitation et négoce bois, négoce textile, exportation agroalimentaire (lait infantile).
- ▶ **6** entreprises actuellement sous statut pépinière dont 1/3 pour créer l'emploi du dirigeant et les 2/3 avec des perspectives plus ambitieuses.
- ▶ **27** entreprises ont poursuivi leur activité au-delà des 5 ans, soit 42 %.
- ▶ **4** entreprises dépassent un CA de 1 M€ :
CGX : création en 2004 / CA de 5,5 M€ avec 73 salariés
Occitarn Bois : création en 2010 / CA de 2,3 M€ avec 5 salariés
MD Fonscare : création en 2013 / CA de 2,6 M€ avec 2 salariés
Vestitus : création en 2014 / CA de 6 M€ avec 3 salariés

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La future autoroute a déjà un nom : A69.

L'autoroute Toulouse / Castres-Mazamet

La liaison autoroutière entre le sud du Tarn et la métropole toulousaine est une attente forte du territoire qui se bat depuis plusieurs années pour que soit enfin reconnue la nécessité de cette infrastructure, indispensable en termes de sécurité, d'aménagement du territoire et de développement économique.

L'année 2017 a vu une avancée majeure, avec le déroulement de l'enquête d'utilité publique, qui a entraîné une mobilisation massive de la population, des acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. La consultation a conduit à l'avis favorable de la Commission d'enquête puis à la Déclaration d'Utilité Publique.



79%
des tarnais
sont favorables à ce projet

PRINCIPALES ACTIONS

Lancée le 5 décembre 2016, l'enquête d'utilité publique s'est achevée le 23 janvier 2017.

Avant le lancement de l'enquête publique, 79% des Tarnais se déclaraient favorables à l'autoroute (sondage Ifop/Dépêche du Midi). S'il n'y avait pas de doute sur l'adhésion de la population au projet, il était important que la participation à l'enquête publique atteigne un niveau suffisant de représentativité.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a mené une action importante pour informer la population de la tenue de l'enquête et pour l'inviter à y participer.

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRINCIPALES ACTIONS

Les différents axes de cette campagne étaient :

- ≥ informer la population sur le processus d'enquête publique et sa finalité,
- ≥ expliquer le fonctionnement d'une enquête publique, qui n'est pas un référendum mais repose sur des contributions individuelles construites et argumentées,
- ≥ présenter l'état d'avancement du projet autoroutier ainsi que les impacts et enjeux pour le développement du territoire.

Mobilisation exceptionnelle :

- ≥ **6 930** observations sur le registre électronique.
- ≥ **908** observations sur les registres écrits.
- ≥ **913** courriers.
- ≥ **430** personnes reçues par les commissaires enquêteurs.

Cette participation a été également représentative du territoire, avec 87% de contributions provenant de particuliers, 11% de contributions déposées par les entreprises et acteurs socio-économiques, et 2% de contributions émanant des collectivités et associations.

Le résultat a été très largement en faveur au projet autoroutier, 5 546 contributeurs déclarant l'autoroute nécessaire.

Le 6 mars 2017, la Commission d'enquête a émis un avis favorable sur l'Utilité Publique de la mise en concession autoroutière.

Cet avis concerne l'ensemble de l'itinéraire, composé de deux tronçons : Toulouse/Verfeil et Verfeil/Castres-Mazamet.

Participation de 20 M€ à la subvention d'équilibre

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a voté une subvention d'équilibre de 20 M€. Une autorisation de programme de ce montant a été inscrite au budget primitif 2018.

Le 22 décembre 2017, le préfet de Région a signé la Déclaration d'utilité publique de la partie Toulouse/Verfeil, actuellement à 2x1 voies et déjà gérée par ASF.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Le 19 juillet 2018, le décret déclarant d'utilité publique les travaux de création de la liaison autoroutière à 2x2 voies entre Castres et Verfeil a été publié, suite à un avis favorable du Conseil d'État et dans le prolongement de l'avis de la Commission d'enquête publique.
- ≥ La future autoroute sera baptisée A69.
- ≥ La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit son engagement pour l'avancement du projet, participant aux réunions du comité de pilotage et du comité de suivi.
- ≥ Elle reste mobilisée afin que l'autoroute Castres-Toulouse soit inscrite dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, et que les procédures de mise en concession et de travaux soient engagées dans les meilleurs délais.



115 M€

montant de la subvention d'équilibre prise en charge par les collectivités territoriales

(Région Occitanie, Conseil départemental du Tarn, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Communauté de communes Sor et Agout).

20 M€

participation de la CACM à la subvention d'équilibre.



46 km

de 2x2 voies nouvelles à construire sur un itinéraire total de 64 km.

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'infrastructure aéroportuaire

Outil indispensable d'expansion économique et de désenclavement du bassin d'emploi de Castres-Mazamet, la plateforme aéroportuaire s'inscrit dans une dynamique de croissance.

Cet équipement est au cœur d'un projet de développement ambitieux qui repose sur plusieurs objectifs :

- conforter l'aéroport comme un outil d'aménagement et d'attractivité du territoire,
- améliorer les infrastructures,
- optimiser la capacité et la qualité des services,
- augmenter les flux de passagers.

Le souhait des différents partenaires est de continuer d'agir de manière concertée pour défendre cette ligne, indispensable en termes d'aménagement du territoire, de compétitivité des entreprises et de service à la population.



46 000 passagers pour la ligne Castres-Paris.



Une participation financière de la Communauté d'agglomération de 1 M€ par an.



3 rotations quotidiennes avec Paris et une le dimanche.



2 lignes saisonnières hebdomadaires vers Ajaccio et Ibiza.



Près de 46 000 passagers dont 44 000 sur Orly.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Renforcement du soutien à l'exploitation des lignes aériennes et de l'aéroport régional Castres-Mazamet au travers des participations :
 - en investissement : le versement de 113 k€ pour les travaux d'extension de l'aérogare,
 - en fonctionnement : 989 k€, soit 117 k€ au titre du déficit d'exploitation dont 872 k€ pour la ligne aérienne, montant plus important que l'exercice précédent du fait du désengagement de l'État.
- ≥ Livraison des travaux d'extension de l'aérogare - mai 2017.
- ≥ Ouverture de la destination vers Ibiza - juillet/août 2017.
- ≥ Rapport sur le maillage des aéroports français (Conseil supérieur de l'aviation civile et Commissariat général à l'égalité des territoires) - janvier 2017.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Poursuite des démarches auprès de l'État et des autres collectivités locales pour assurer le financement et la réflexion sur l'évolution de la plateforme aéroportuaire.
- ≥ Rapport sur les retombées économiques des aéroports (Région Occitanie) - juin 2017.
- ≥ Mobilisation des acteurs auprès de l'État et de la Compagnie HOP pour l'amélioration de la régularité des vols.
- ≥ Lancement de la nouvelle convention de délégation pour l'exploitation de la ligne Castres-Paris à compter de juin 2019.
- ≥ Participation aux travaux de la Région Occitanie dans le cadre de la stratégie régionale aéroportuaire et au groupe de travail "Liaisons d'aménagement du territoire" dans le cadre des Assises nationales du transport aérien.

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est le document de planification des actions d'urbanisme à l'échelle du territoire. Il permet de mener les réflexions sur le long terme afin de se projeter à l'horizon 2035.

Depuis 2015, la Communauté d'agglomération constitue le Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne avec les communautés de communes voisines Sor et Agout et Thoré-Montagne noire. Les documents d'urbanisme des collectivités (EPCI ou communes), doivent être compatibles avec le SCoT.

PRINCIPALES ACTIONS

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire et le document d'orientations et d'objectifs (DOO) sont intégrés dans le SCoT.

Les études pour la réalisation du PADD ont été engagées à partir de septembre et poursuivies sur le 1^{er} semestre 2017.

Au cours de cette phase PADD, se sont tenus 6 commissions, 2 bureaux syndicaux, 4 commissions techniques.

ACTIONS EN COURS

Début 2018, le groupement SIAM Urba-Biotopie a été retenu pour la reprise des travaux de révision du SCoT.

Un 1^{er} comité de pilotage s'est tenu en avril. Des rencontres et séminaires sont prévus avec chacun des EPCI, en lien notamment avec la déclaration d'utilité publique pour l'autoroute.



Urbanisme concerté et valorisation environnementale au programme du SCoT.

Le Syndicat mixte du SCoT compte
3 intercommunalités
49 communes



Site internet : www.scot-autan-cocagne.fr



Éclairage public : mieux et moins consommateur d'énergie avec la généralisation des lampes à LED.

Le plan climat énergie territorial

Grâce à sa dynamique de développement durable entreprise depuis 2013 et à son Plan Climat Energie Territorial (PCET), la Communauté d'agglomération cherche à préserver l'environnement, à agir contre les effets liés aux changements climatiques mais également, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

PRINCIPALES ACTIONS

En 2017, la Communauté d'agglomération a poursuivi la mise en œuvre des actions inscrites dans son programme d'actions 2013-2017, dans de multiples thématiques (réduction des consommations d'énergie, mobilité et biodiversité).

De plus, grâce à son label "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), la CACM bénéficie de subventions de plus de 1 500 000 € de l'État pour la réalisation d'actions concrètes d'ici 2019.

Les actions inscrites dans le programme TEPCV ont permis notamment de financer certaines actions du PCET (formation à l'éco-conduite, soirées d'information sur la thermographie) mais également de faire émerger de nouveaux projets en matière de transition énergétique pour le territoire (achats de vélos, voitures et bus électriques).

L'année 2017 marque la fin du PCET qui devient le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et intègre les enjeux sur la qualité de l'air conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 programmes

territoriaux en cours de réalisation :

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

“Connaître la biodiversité et agir sur son territoire”



4 actions TEPCV achevées

(achat de voitures et vélos électriques, concours famille à énergie positive, exposition itinérante).

9 actions du Plan Climat mises en œuvre

(plan de maîtrise de l'énergie, formation à l'éco-conduite, étude des impacts locaux du changement climatique sur la biodiversité, sensibilisation des acteurs du territoire, concours d'économies d'énergie, opération de thermographie énergétique des logements, réduction des déchets à la source).

20 actions opérationnelles du Plan Climat réalisées dont :

- 14 actions opérationnelles (acquisition de véhicules, formations, diffusion de composteurs...) organisées et financées par le programme TEPCV (dont 3 organisées en partenariat avec les autres services de la Communauté d'agglomération),
- 6 actions d'animation et de sensibilisation grand public (expositions, conférences, sorties nature pédagogiques, marchés aux fleurs...)

1 044 personnes sensibilisées.

132 agents formés à la conduite responsable.

ACTIONS EN COURS

La Communauté d'agglomération poursuit la mise en œuvre des actions inscrites dans le programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" axées sur la mobilité électrique, les économies d'énergie dans les bâtiments, sur l'éclairage public et le maintien de la biodiversité.

De plus, le nouveau Plan Climat (PCAET) de la Communauté d'agglomération sera lancé en 2018. Un diagnostic territorial actualisé sera réalisé et un nouveau programme d'actions sera adopté pour 6 ans.



Véhicules électriques...

... et liaisons douces



3.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Lors des réunions d'information, l'option de l'entrepreneuriat retient l'attention des étudiants.

Étudier à Castres-Mazamet

La compétence consiste à étudier tous projets et réaliser toutes actions pouvant concourir au développement de formations supérieures, réaliser et cofinancer les constructions et équipements universitaires, promouvoir le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation, faciliter la vie des étudiants et leur intégration dans la cité.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté d'agglomération s'appuie sur le Syndicat mixte constitué à cet effet avec le Conseil départemental du Tarn.

A titre d'exemple, les constructions suivantes du campus de La Borde Basse ont été réalisées par le Syndicat mixte dans le cadre des contrats de plan Etat-Région : l'Institut Universitaire de Technologie, l'École d'ingénieurs, le restaurant universitaire - le CROUS ayant bâti lui-même la résidence de 72 logements.

Le syndicat mixte optimise en permanence son fonctionnement, avec le souci de limiter la participation annuelle de la Communauté d'agglomération (équivalente à celle du Conseil départemental) ; celle-ci a même été réduite de 5% depuis 2011, passant à 214 000 €/an.

PRINCIPALES ACTIONS

≥ Le nombre d'étudiants a enregistré une nouvelle hausse à la rentrée 2017 : 1 991 étudiants, répartis dans 20 établissements publics et privés. La moitié de cet effectif se répartit sur le campus de La Borde Basse, entre le lycée et les 3 établissements universitaires : IUT (Université Paul Sabatier), École d'ingénieurs ISIS (INU Jean-François Champollion), École Nationale Supérieure d'Audiovisuel (ENSAV, Université Jean-Jaurès).



1 991 étudiants

50% de boursiers

1/3 d'alternants

3.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- ≥ Le chantier de construction de " La Maison de Campus " a été lancé à l'été 2017. Au cœur du campus, cet équipement mutualisé entre tous les établissements est basé sur le concept de Learning Centre : médiathèque universitaire - espaces pour la pédagogie active, le travail collaboratif et l'entrepreneuriat - services aux étudiants pour la qualité de leur vie sur le site de Castres-Mazamet. La livraison est prévue pour l'automne 2018.
- ≥ Parallèlement, une étude de faisabilité et de programme a été engagée en vue de doter l'antenne de l'ENSAV de ses propres locaux sur le campus, l'École étant jusqu'à présent implantée à l'École ISIS.
- ≥ Les services aux étudiants ont été encore améliorés en 2017 : point information logement, programme d'animations sportives, événements pour la vie étudiante comme la journée d'intégration : « Défi sur le campus ».
- ≥ Un soutien actif est apporté pour développer l'appétence à la science et aux technologies chez les jeunes, et l'esprit d'entrepreneuriat chez les étudiants : diffusion du projet technopolitain "start-up à l'école" dans les collèges et lycées, FabLab " INNOFAB ", dynamique " TARN UP " impulsée à l'échelle départementale. À ces actions, la Communauté d'agglomération ajoute depuis 2017 le concours d'entrepreneuriat " Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet "; qui rencontre un vif succès, l'objectif étant de susciter la création d'activités par les jeunes diplômés.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Élaboration d'un schéma local de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'horizon 2021.
- ≥ Remise des récompenses du concours d'entrepreneuriat " Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet ".
- ≥ Approfondissement par la Communauté des entreprises du numérique des besoins de formation nécessaires pour ses recrutements.
- ≥ Reconstitution sur le territoire de l'École Régionale du Numérique.
- ≥ Réalisation de l'étude de programme bâtiminaire de l'antenne de Castres de l'ENSAV.
- ≥ Engagement de l'opération de restructuration des bâtiments de l'IUT.
- ≥ Édition du guide de l'étudiant et du guide des formations.



La Maison de Campus, futur pôle de la vie étudiante.



3 filières
chimie, numérique,
santé et des formations
tertiaires



20 établissements universitaires
ou secondaires, publics ou privés



3 plateformes scientifiques
et technologiques d'innovation :
ILIPACK (tests de transport-logistique, IUT),
CONNECTED HEALTH LAB (living lab, École ISIS),
GALA (galénique avancée, École des Mines)

4.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES



Avec 10 autres projets d'envergure, la salle omnisports de Labruguière a bénéficié du Contrat Régional Unique.

Les contrats territoriaux

Le Contrat de Plan État-Région, le Contrat Atouts-Tarn et le Contrat Régional Unique constituent les principaux instruments au service du développement territorial.

Le Contrat de Plan est un co-engagement de l'État et de la Région pour la période 2015-2020 sur des projets majeurs qui justifient prioritairement la participation de l'un et de l'autre. L'objectif est d'accompagner la croissance économique et l'emploi tout en assurant un développement équilibré des territoires.

Le Contrat Régional Unique prévoyait une dotation pluriannuelle de la Région pour la période 2015-2017 de 7,5 M€ et était principalement dédiée au soutien des projets portés par les collectivités dans les domaines suivants : action économique, zones d'activité d'intérêt régional, pépinières, hôtels d'entreprises, infrastructures culturelles, touristiques, patrimoniales et sportives, intermodalité liée au ferroviaire et déplacements doux, investissements liés aux projets de reconquête et de requalification urbaine...

Le Contrat Atouts-Tarn est signé avec le Département du Tarn qui intervient ainsi auprès des collectivités du Tarn pour soutenir des projets d'investissement structurants relevant du Fonds de Développement Territorial.

PRINCIPALES ACTIONS

Au titre du Contrat Régional Unique, la programmation 2017 comptait 10 opérations, toutes sous maîtrise d'ouvrage communale. 7 ont été réalisées (ou sont en cours de réalisation) principalement dans les domaines suivants : requalification urbaine patrimoniale et cadre de vie, attractivité et grands équipements culturels, touristiques et sportifs, rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics.

4.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE	Maîtrise d'ouvrage	Coût en € HT	Aides publiques attribuées en € HT							
			Aides publiques totales	Europe	État	Région	Département	EPCI	Commune	Autres
Réaménagement place Sicard	Castres	600 000	134 338	-	-	22 099	-	112 239	465 662	-
Réalisation passerelle site médiéval d'Hautpoul	Mazamet	581 885	449 200	-	100 000	116 400	116 400	116 400	132 685	-
Construction salle omnisports "En Laure"	Labruguière	864 637	616 315	60 000	259 391	86 464	123 996	86 464	248 322	-
Rénovation toiture écoles	Aussillon	270 803	102 327	-	76 720	-	-	23 042	168 476	2 565
Mise aux normes accessibilité écoles et Espace Nougaro	Aussillon	174 472	139 578	-	69 789	26 558	26 171	17 060	34 894	-
Réhabilitation cantine scolaire dont mise en accessibilité et rénovation énergétique	Lagarrigue	1 538 337	971 380	-	538 417	24 324	375 000	26 639	566 957	7 000
Travaux rénovation énergétique MJC	Payrin-Augmontel	20 999	16 392	-	7 350	4 521	-	4 521	4 607	-
TOTAL		8 886 445	2 054 530	60 000	1 051 667	280 366	266 567	386 365	1 996 603	9 565



Accessibilité et performance énergétique pour le groupe scolaire de Lagarrigue.

ACTIONS EN COURS

Signature des nouveaux contrats suivants : **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées - Méditerranée** avec la Région Occitanie et le Département du Tarn pour la période 2018-2021 ; **Contrat Atouts-Tarn** avec le Département du Tarn pour la période 2018-2020 ; **Contrat Cœur de Ville**.

4.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES



Rénovation de l'agence postale de Noailhac.



Construction du local médical à Aiguefonde.

Les fonds de concours communautaires

À ce titre, la Communauté d'agglomération dispose d'un dispositif général d'intervention décliné en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 € complétée par un fonds de soutien annuel de 100 000 € réservé aux investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines.

En raison des principes de spécialité et d'exclusivité, la Communauté d'agglomération ne peut intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ des compétences que les communes ont conservées. Toutefois, cette règle connaît une exception : les fonds de concours grâce auxquels un EPCI peut aider ses communes à assumer une charge, souvent de centralité, qui n'a pas été mutualisée ou qui intéresse plusieurs communes membres. Il convient de rappeler que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

PRINCIPALES ACTIONS

Liste des opérations auxquelles le Conseil de la Communauté d'agglomération a attribué un fonds de concours au cours de l'année 2017 :

AIGUEFONDE

- ≥ Réfection voiries Fontalba : rue des Coquelicots et aménagement de l'accès à la crèche rue des Clématites.
- ≥ Travaux sur l'éclairage public visant à diminuer la consommation d'énergie.
- ≥ Création d'un local médical.
- ≥ Travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la rue des Roses.
- ≥ Aménagement sécurité traversée de village (1^{ère} tranche).

AUSSILLON

- ≥ Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public.



Aménagement du cœur de bourg d'Augmontel.



Réaménagement de la rue Mahuziès à Castres.

- ≥ Rénovation toitures de trois écoles (Bonnecousse, Les Auques et Le Val).
- ≥ Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public - Programme 2017-2018.
- ≥ Aménagement d'un parcours santé.

BOISSEZON

- ≥ Travaux de reprise d'un glissement de terrain chemin du Moulin.

CASTRES

- ≥ Réaménagement rue Sœur Audenet, 3^{ème} tranche - éclairage public.
- ≥ Réaménagement rue de Metz.
- ≥ Amélioration des performances énergétiques du bâtiment des services techniques.
- ≥ Prolongement d'une piste cyclable à Gourjade.
- ≥ Réaménagement de la rue Alquier-Bouffard.
- ≥ Réaménagement de la contre-allée boulevard Foch.
- ≥ Rénovation éclairage public chemin de Bouzigues.
- ≥ Mise en valeur de la place Sicard.
- ≥ Rénovation du jardin du Mail - tranches 1 et 2.
- ≥ Réaménagement de la rue Fuziès.

CAUCALIÈRES

- ≥ Travaux de réfection de voirie.
- ≥ Travaux d'assainissement rive droite.

LABRUGUIÈRE

- ≥ Construction d'une salle omnisports "En Laure".

LAGARRIGUE

- ≥ Travaux divers de voirie et bâtiment.
- ≥ Réaménagement des locaux de la mairie.

MAZAMET

- ≥ Aménagement du quai de l'Arnette.

- ≥ Résorption friche industrielle 93 rue de la Resse : dépollution - démolition - remise en état.
- ≥ Modernisation de l'éclairage public - Travaux d'économies d'énergie - 3^{ème} tranche.
- ≥ Réalisation d'une passerelle site médiéval d'Hautpoul.

NAVÈS

- ≥ Réfection de la toiture du foyer Corinne Rabou.

NOAILHAC

- ≥ Matériel informatique de l'école - Tableau numérique.
- ≥ Travaux de mise aux normes de sécurité de l'église.
- ≥ Rénovation agence postale

PAYRIN-AUGMONTEL

- ≥ Aménagement du cœur de bourg d'Augmontel - place de la Commémoration, route du Rialet.
- ≥ Travaux sur l'éclairage public - tranche 3.

PONT DE LARN

- ≥ Aménagement et rénovation du bâtiment ancienne Poste (remplacement fenêtres).
- ≥ Réfection et aménagement de la cour de la garderie école Louis-Germain.
- ≥ Construction d'un espace d'activités périscolaires et culturelles.

SAINT-AMANS-SOULT

- ≥ Travaux de voirie divers.

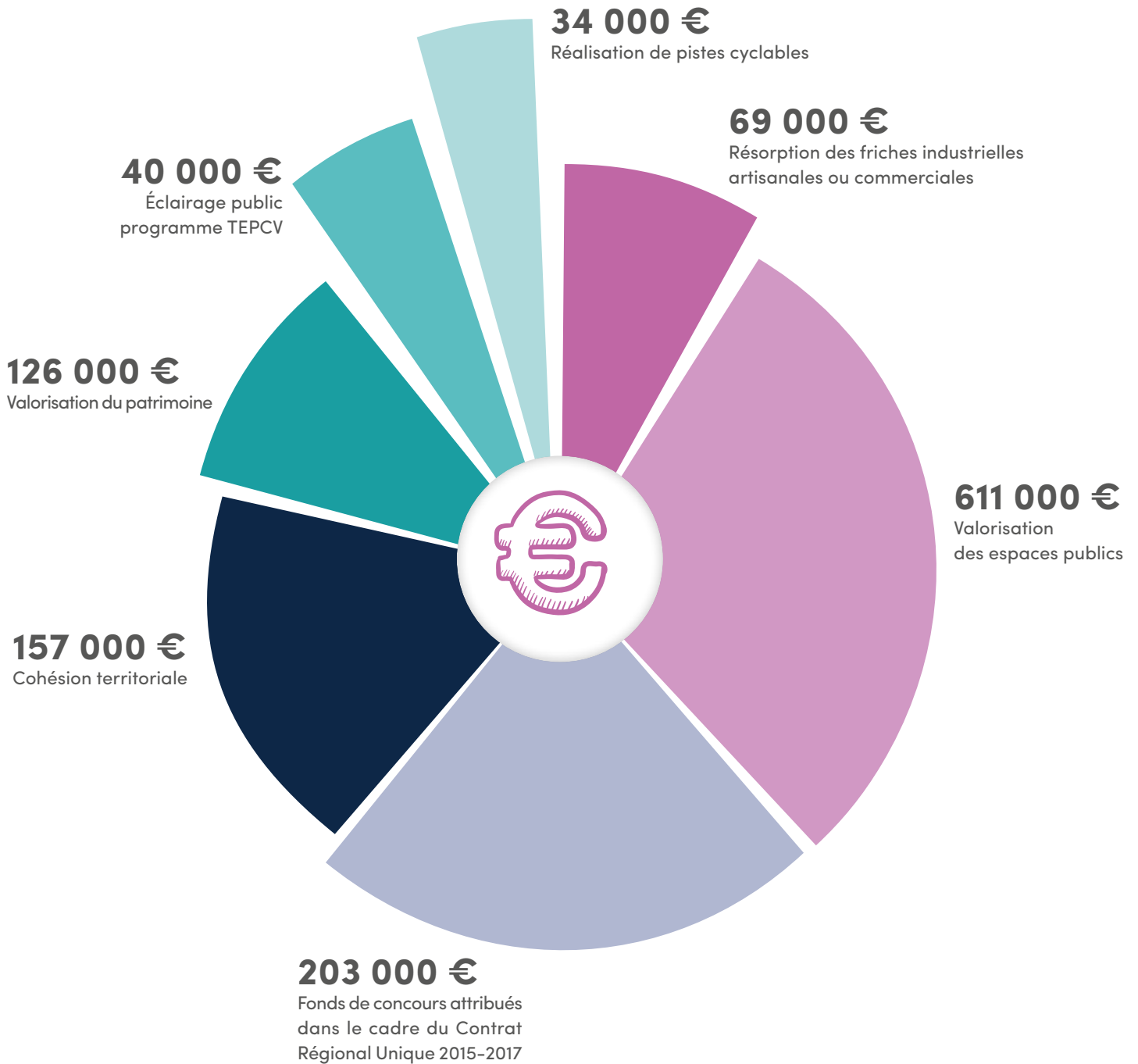
VALDURENQUE

- ≥ Aménagement de la traversée du village "Sécurité du centre-bourg".
- ≥ Travaux de performance énergétique sur les bâtiments communaux.

4.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Montant des fonds de concours attribués
par le Conseil de la Communauté d'agglomération



5.

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'HABITAT

La politique de la ville

La Communauté d'agglomération élabore le diagnostic du territoire, définit les orientations et met en œuvre les actions du Contrat de ville. Elle fédère l'ensemble des partenaires dans un programme d'actions tourné vers les quartiers prioritaires

La Communauté d'agglomération participe à l'animation et à la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend cinq quartiers prioritaires identifiés par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, à Castres (Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous-Lardaillé, Lameilhé, Centre-ville) et Aussillon (La Falgalarié). De plus, les communes de Labruguière et de Mazamet sont classées en quartier de veille active.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ La cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi constituent les trois piliers du Contrat de ville signé le 5 novembre 2015 par une vingtaine de partenaires (État, Région, Département, Communauté d'agglomération, communes, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CDC, ARS, CAF, CPAM, DIRECCTE, Mission locale, Pôle emploi).
- ≥ L'alphabétisation et l'insertion économique sont des thèmes prioritaires du contrat à l'échelle intercommunale.
- ≥ L'alphabétisation fait l'objet d'une réunion annuelle de bilan et d'échange de données.
- ≥ L'insertion économique se concrétise notamment par une action expérimentale intitulée

«Trans'action» destinée à promouvoir un retour à l'emploi en levant les freins repérés par Pôle emploi et la Mission locale, pour des personnes éloignées de l'emploi.

- ≥ La Communauté d'agglomération a également fait le choix d'aider la mise en œuvre de chantiers d'insertion en soutenant le temps consacré à la recherche d'entreprises et au suivi des personnes en insertion à la sortie des chantiers.
- ≥ Le soutien à la parentalité se traduit par une action interquartiers " Le jeu en famille " proposé dans un cadre sécurisant pour une activité porteuse de convivialité et de sociabilisation. L'objectif visé est de valoriser les compétences des parents et des enfants.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Demande de labellisation de 3 actions au titre de la mobilisation autour des "40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain" :
 - "Regards et Mémoires" portée par la commune d'Aussillon,
 - "trans'action" portée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,
 - le concours de courts-métrages porté par l'association Solid'ac pour le compte du Réseau santé précarité insertion.
- ≥ Ces actions ont été reconduites plusieurs fois et avec succès depuis le début du Contrat de ville en 2015.
- ≥ Évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.

13 avril 2017

Comité de pilotage programmation



27 structures porteuses de 55 actions

2 539 769 € de coût global

143 876 €
de subventions du
Commissariat Général à
l'Égalité des Territoires

126 900 €
de participation
de la Communauté
d'agglomération



Mettre en action le renouvellement urbain, comme ici à Laden-Petit Train.

L'équilibre social de l'habitat

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet définit et met en œuvre une politique du logement qui prend en compte les besoins de toutes les catégories de la population. Elle agit en lien avec les bailleurs sociaux et propriétaires privés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat.

L'équilibre de l'habitat s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH) et la politique du logement d'intérêt communautaire,
- la constitution de réserves foncières pour le logement,
- les actions et aides financières pour le logement social (construction de logements ou réhabilitation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, garanties d'emprunt),
- les actions et aides financières pour le logement privé (aide à la réhabilitation des logements des propriétaires bailleurs ou occupants, en faveur des personnes défavorisées),
- le rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) dans le cadre de l'article L.421-6 du code de la construction et de l'habitation.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Le protocole de préfiguration de l'opération de renouvellement urbain de Laden Petit Train, signé le 4 août 2016 a fait l'objet de plusieurs études toujours en cours conduisant à une demande d'inscription parmi les sites d'intérêt national de l'ANRU.
- ≥ La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a validé un accord-cadre sur les attributions de la Communauté d'agglomération.
- ≥ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en octobre 2015 sur l'ensemble du territoire intercommunal s'est poursuivie avec succès. Elle vise la rénovation énergétique des logements et l'autonomie des personnes âgées.
- ≥ La Communauté d'agglomération a subventionné

les travaux de changement ou renforcement des menuiseries extérieures pour les logements situés à proximité de la SEPPIC et soumis à un risque de surpression lié au Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT).

- ≥ Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des 2 aires d'accueil des gens du voyage de Castres et d'Aussillon a été transférée à la Communauté d'agglomération.

ACTIONS EN COURS

Lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2024.

Logements publics

Poursuite du protocole de préfiguration de l'opération de renouvellement urbain de Laden Petit Train. Élaboration d'une convention intercommunale d'attribution dans le cadre de la CIL.

Logements privés

Poursuite de l'OPAH et du PPRT.



Logements publics

10 000 €

de subventions attribuées pour 5 logements neufs.

Logements privés

91 400 €

de subventions attribuées pour 138 dossiers OPAH.

16 984 €

de subventions attribuées pour 5 dossiers PPRT.

6.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS



Les gares multimodales de Castres et Mazamet, pôles du schéma de transport intercommunal.

Le réseau Libellus

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est autorité organisatrice des transports urbains sur l'ensemble de son territoire. Les services à la population comprennent le réseau urbain Libellus, les navettes du centre-ville de Castres Libellus-Chrono, le transport à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite Mobi-Libellus et les transports scolaires.

En 2008, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a instauré la gratuité sur l'ensemble du réseau Libellus. Dix ans plus tard, après avoir constaté les effets positifs de cette décision, elle continue à faire évoluer ses services pour s'adapter à l'évolution des besoins de déplacements et offrir des prestations performantes au plus grand nombre d'habitants. Elle travaille notamment sur l'amélioration des déplacements domicile-travail, la desserte des établissements scolaires et universitaires, la mise en place de la multimodalité.

Aujourd'hui, le réseau est composé de :

- 4 lignes urbaines principales, dont la ligne 10 inter-agglomération, reliant les zones d'habitat dense aux sites d'activité et d'enseignement avec un cadencement important. Une dépose à la demande est possible à certains endroits, notamment sur le site du Causse.
- 6 lignes urbaines secondaires permettant une desserte fine des quartiers.
- 16 lignes de transport à la demande, en corres-

pondance avec le réseau urbain, offrant aux habitants des zones peu denses, rurales ou excentrées, un moyen de se déplacer. Ce service, gratuit depuis 2013, se déclenche sur simple réservation téléphonique.

- 2 navettes permettant de desservir toutes les 15 minutes les principaux parkings et le centre-ville de Castres.
- 1 service de transport spécialisé, effectué par des agents spécialement formés et avec un véhicule adapté, facilitant la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite. Ce service, gratuit, est mobilisable sous conditions.

Les lignes de transport à la demande comptent 65 arrêts pour près de 90 adhérents.

Le service Mobi-Libellus compte près de 170 adhérents.

Un test est en cours pour la desserte des communes de Noailhac et Boissezon avec un véhicule 7 places assurant la jonction avec la ligne 7 à l'arrêt Autan sur la commune de Valdurenque.

6.

TRANSPORTS COLLECTIFS

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux à la demande des usagers.

- ≥ Grace à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus participe et adapte son réseau et ses arrêts en fonction des travaux réalisés.
Des tracés modifiés sont mis en place à l'occasion de réalisation de travaux et de manifestations.
- ≥ Libellus a reconduit la desserte de la base de loisirs des Montagnès sur la période estivale (prestation sous-traitée).
- ≥ Les points d'arrêt continuent d'être aménagés pour leur mise en accessibilité.
- ≥ Début de la réalisation des travaux de la gare multimodale de Castres sur le site de la gare SNCF et réalisation d'un parking de 100 places.
- ≥ Pour l'ouverture de ce site (janvier 2018), les tracés des lignes 1 et 4 seront adaptés afin de desservir la gare multimodale.
- ≥ Déploiement de la vidéoprotection dans l'ensemble des véhicules.
- ≥ Consultation et commande pour l'équipement de portillons dans les véhicules afin de sécuriser les postes de conduite.
- ≥ Travaux pour la création d'un bâtiment à usage des contrôleurs et conducteurs sur le site de la gare routière de Mazamet.
- ≥ Dans le cadre du TEPCV, une commande a été passée à l'entreprise SAFRA (Albi) via la CATP pour la commande de trois bus électriques devant être livrés sur le premier semestre 2018.
- ≥ Dans le cadre du TEPCV, 3 voitures électriques ont été commandées pour les contrôleurs du réseau.
- ≥ Des bus thermiques de 12m ont aussi été commandés via la CATP à la société MAN, livraison prévue premier semestre 2018.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Ouverture de la gare multimodale de Castres avec modification du tracé des lignes 1 et 4.
- ≥ Adaptation de certains horaires pour répondre aux besoins et contraintes du service.
- ≥ Poursuite du programme de mise en accessibilité des points d'arrêt.
- ≥ Livraison du local pour conducteurs et contrôleurs de la gare multimodale de Mazamet.
- ≥ Mise en place de portillons pour sécuriser le poste de conduite des conducteurs.
- ≥ Commande de deux navettes.
- ≥ Mise en place d'Ethylotest anti-démarrage sur les véhicules.
- ≥ Réflexion sur l'équipement d'un système de comptage des passagers.



Le hall d'accueil de la gare routière de Castres.



480
arrêts desservis



1 450 000
km/an parcours



2,5 millions
d'usagers

6.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Les transports scolaires

La Communauté d'agglomération a adapté son réseau de transport urbain pour répondre aux besoins de transports scolaires, et met en œuvre des services sous-traités pour prendre en charge les élèves là où il n'y a pas de ligne urbaine. Au total, ces services transportent quotidiennement près de 4 000 élèves et desservent près de 400 points d'arrêts scolaires.



Chaque jour, 4 000 élèves montent dans le bus.

Depuis la rentrée scolaire 2013, un " plan transport " a été mis en place, permettant aux établissements scolaires et à la Communauté d'agglomération d'échanger, de préparer la rentrée et de mettre ainsi en place les services de ramassage adéquats.

Ces échanges réguliers permettent d'évoquer les problèmes éventuels liés aux situations spécifiques des élèves et d'affiner l'adéquation entre les services proposés et les besoins des établissements scolaires.

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'assurer les lignes mises en place depuis 2012, la création de points d'arrêts et/ou suppression intervient pendant l'été ou en début de rentrée scolaire en fonction des ajustements nécessaires liés aux inscriptions.

ACTIONS EN COURS

Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins



1 000
cartes services
de transports scolaires.

4 000
élèves transportés
quotidiennement.

400
points d'arrêts
desservis.

7.

LA GESTION DES DÉCHETS



Collecter, contrôler et améliorer la qualité du tri au quotidien.



La collecte des déchets

Cette compétence comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 78 313 habitants des 14 communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. La partie collecte est exercée en régie par les services de la Communauté d'agglomération.

La partie traitement est déléguée au syndicat TRIFYL. Ce syndicat assure en régie la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement (déchets résiduels, déchets recyclables, biodéchets). La Verrerie Ouvrière d'Albi assure pour sa part le recyclage du verre.

PRINCIPALES ACTIONS

Au cours de l'année 2017, une action forte d'amélioration des performances de la collecte du verre a été menée en collaboration avec CITEO. Elle s'est inscrite dans la politique d'amélioration continue du service de collecte mise en œuvre par la Communauté d'agglomération.

- ≥ Plan d'amélioration de la collecte du verre d'un montant de 184 000 € HT soutenu à hauteur de 163 000 € HT par Citéo (il comprend notamment l'achat de 50 conteneurs aériens à verre et 55 000 € pour les actions de communication).
- ≥ Déploiement de 14 nouveaux conteneurs enterrés pour porter leur nombre en service à 273.
- ≥ Distribution à grande échelle d'une réglette "mémotri" pour faciliter le geste de tri des habitants.
- ≥ Création d'une page d'information sur le site Facebook pour plus de proximité avec les habitants et les communes

ACTIONS EN COURS

- ≥ Étude sur la collecte des gros producteurs de déchets non ménagers et du déploiement de nouveaux conteneurs pour la collecte à bras latéral.
- ≥ Déploiement de colonnes aériennes métalliques pour les déchets résiduels en remplacement de bacs de regroupement (environ 30 unités).
- ≥ Poursuite des actions de nettoyage des conteneurs enterrés et de lutte contre les dépôts sauvages de déchets.
- ≥ Optimisation des collectes en réorganisant les effectifs.
- ≥ Suivi en porte-à-porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes.



113 € TTC / habitant

coût total du service de collecte et traitement des déchets.

0 % d'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2007.

-6 % du volume de déchets collectés par rapport à 2010

27 377 tonnes de déchets collectés :

- 4 434 tonnes d'emballages et journaux recyclables
- 1 972 tonnes de verre
- 20 971 tonnes de d'ordures ménagères

7.

LA GESTION DES DÉCHETS



La distribution gratuite de composteurs aux habitants a boosté la pratique du compostage.

La prévention des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) engagé en 2011 s'est achevé en juillet 2017. Il a permis de mettre en place de nombreuses actions d'information, de sensibilisation ou d'équipement des ménages (composteurs). La Communauté d'agglomération prépare un nouveau programme de prévention des déchets d'une durée de 6 ans, répondant au décret 2015-662 du 10 juin 2015.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit, dans son article 8, que chaque région doit être désormais couverte par un plan régional de prévention et de gestion des déchets. À cet effet la Région Occitanie a entrepris l'élaboration du plan régional en prenant en compte les objectifs de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui fixe de nouveaux objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets dans une perspective d'économie circulaire.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été associée à cette élaboration et rendra un avis sur le projet de plan à l'automne 2018. Le projet de plan sera ensuite soumis à enquête publique au printemps 2019 avec un objectif d'adoption à l'été 2019.



2 000

composteurs individuels distribués.

2 €

/ habitant
Coût du programme

343 kg

d'ordures ménagères et assimilées par habitant.

PRINCIPALES ACTIONS

Parmi les 13 actions du Programme Local de Prévention des Déchets, les plus importantes en termes d'impact sur la prévention des déchets sont les suivantes :

- ≥ distribution d'autocollants "Stop Pub",
- ≥ distribution de 2 000 composteurs individuels (7 319 unités en cumulé depuis le début du programme),
- ≥ distribution de composteurs collectifs,
- ≥ distribution de gourdes aux jeunes sportifs pour éviter les bouteilles plastiques,
- ≥ plan de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- ≥ participation à l'implantation de conteneurs textile.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Poursuite des actions engagées avec notamment 1 000 composteurs individuels distribués dans le cadre de l'appel à projet TEPCV et action de sensibilisation dans les écoles du territoire sur le gaspillage alimentaire et le compostage.
- ≥ Action auprès des gros producteurs de déchets en général et de bio-déchets fermentescibles en particulier.
- ≥ Validation du nouveau PLPD.

8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS



Piscines et patinoire : l'atout fraîcheur du territoire.

Les équipements aquatiques et la patinoire

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet gère depuis 2000 la piscine et la patinoire de L'Archipel à Castres. En 2010, les piscines de Caneton (Castres) et de La Lauze (Mazamet) ont été transférées à la Communauté d'agglomération qui en assure désormais la gestion. La piscine de La Lauze a fait l'objet en 2015 d'une démolition-reconstruction sur le même site. L'ancienne piscine de la Lauze a laissé sa place, en juin 2015, à un tout nouveau Centre aquatique.

PRINCIPALES ACTIONS

Patinoire L'Archipel :

- ≥ travaux de maintenance sur le groupe froid,
- ≥ acquisition de drifts trikes (vélos sur glace), nouvelle activité proposée au public.

Piscine L'Archipel :

- ≥ remplacement des éclairages de la halle piscine par des projecteurs à LED,
- ≥ remplacement de la chaudière,
- ≥ remplacement des portes de vestiaires collectifs (1^{ère} tranche).

ACTIONS EN COURS

- ≥ Construction d'un bassin nordique - phase étude en cours.
- ≥ Révision des tarifs et du règlement intérieur pour l'ensemble des piscines et patinoire.
- ≥ Mise en place des réservations aux activités par internet à compter de septembre 2018.
- ≥ Partenariat avec la médiathèque de Mazamet dans le cadre de la manifestation nationale "Partir en livre" : organisation d'ateliers du 9 au 20 juillet, tous les après-midis, sur les espaces extérieurs du Centre aquatique de Mazamet.



3 piscines - 1 patinoire
1 base de loisirs

Plus de 55 agents permanents répartis sur 3 sites, à ce chiffre s'ajoute les agents remplaçants et les saisonniers recrutés pour renforcer les équipes tout au long de l'année.

414 207

personnes accueillies en 2017

61 % public

19 % scolaires

20 % clubs

8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

La base de loisirs des Montagnès

La Communauté d'agglomération assure la gestion de cet équipement (entretien des espaces verts, des équipements) et la surveillance de la baignade du 1^{er} juillet au 31 août.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Modification de la zone de baignade. La plage secondaire n'est plus surveillée depuis l'été 2017, permettant ainsi aux visiteurs de profiter d'une zone plus calme, propice au repos et à la détente.
- ≥ Ouverture de la baignade surveillée du samedi 1^{er} juillet au jeudi 31 août de 11h à 19h et cela 7j/7 avec une équipe de 5 maîtres-nageurs-sauveteurs par jour. Cette zone de baignade comprend une plage avec le grand bain, le jeu aquatique (pour les enfants de 6 à 12 ans) et le

ponton flottant. Un poste de secours est situé sur la plage principale.

Une attention particulière est apportée à la qualité des eaux de baignade avec une analyse par semaine.

≥ Pour faciliter l'accès au site

La navette Libellus sera à nouveau en service pour relier gratuitement les centres-villes de Mazamet et d'Aussillon, avec deux allers-retours tous les jours du 30 juin au 2 septembre 2018 inclus, 15 août compris et hors 13 juillet (correspondances avec la ligne 10).



Accueil et surveillance à la base de loisirs des Montagnès.



8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS



Accès à la culture dès le plus jeune âge.

Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

La Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental, afin d'offrir aux élèves des communes de son territoire des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique.

Le territoire intercommunal comprend trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif : à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune ; à Labruguière, une antenne située au Centre culturel Le Rond-Point, équipement géré par la commune ; à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

Dans le cadre d'une convention spécifique, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion des bâtiments situés à Castres, la Communauté d'agglomération ayant en charge les gros travaux de réparation.

PRINCIPALES ACTIONS

≥ Poursuite des travaux d'accessibilité, d'étanchéité et de ravalement de façades sur les bâtiments situés à Castres (siège administratif et antenne).

ACTIONS EN COURS

≥ Poursuite des travaux d'isolation sur les bâtiments du siège et de l'antenne de Castres.
≥ Aménagement pour sécurisation de la voie de desserte et d'accès à l'antenne de Castres.

731 élèves
sur les trois antennes
416 heures
de cours dispensées



Budget engagé par la
Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet :

658 501 €

correspondant à l'ensemble
des participations versées

76 470 €

de travaux réalisés au cours
de l'exercice.

8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Les médiathèques

Les médiathèques de Castres (2 établissements), Labruguière et Mazamet ont intégré la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016.

Après une première année dédiée à l'harmonisation administrative et juridique des différentes réglementations, 2017 a été consacrée à réorganiser le fonctionnement interne et à mettre en œuvre une politique culturelle diversifiée et cohérente à l'échelle du réseau. Les postes vacants de cadres ont été pourvus, l'organigramme repensé de façon transversale pour assurer une plus grande qualité de service sur l'ensemble du territoire et initier la montée en compétence des équipes (30 agents). Un travail sur les horaires a également été mené pendant quatre mois au sein des médiathèques. En a résulté une extension de 4 à 5 heures hebdomadaires par établissement, principalement sur la pause méridienne et en soirée, des créneaux susceptibles d'attirer les actifs et de mixer les publics. Le développement des partenariats et un riche programme d'animations soutiennent cette démarche.

PRINCIPALES ACTIONS

≥ Les braderies, des succès notables

Sur 2 jours fin novembre, la première braderie de Castres a accueilli plus de 540 visiteurs qui ont acheté 4 350 livres.

En comptabilisant les 1 800 magazines, livres et CD vendus lors de la braderie de Mazamet et les 3 044 titres envoyés à la librairie en ligne partenaire, ce sont 8 309 documents au total qui, au lieu d'être détruits, ont trouvé une seconde vie entre les mains de nouveaux lecteurs.



≥ Un logo pour le réseau

Vecteur d'unification, un logo commun a été créé pour donner une identité au réseau. Les "couleurs" choisies pour chaque médiathèque (aubergine pour Castres, émeraude pour Mazamet et bleu roi pour Labruguière) sont déclinées sur l'ensemble des supports de communication et rendent la programmation plus lisible et visible pour le public.

ACTIONS EN COURS

Une carte unique, un catalogue commun et un dispositif "Prêté ici, rendu ailleurs", trois services en un pour élargir l'offre documentaire aux habitants, favoriser la circulation des documents entre médiathèques et ancrer chaque établissement sur son territoire.

Une carte d'inscription unique permettra au public d'accéder à l'ensemble des livres, BD, CD et DVD des 4 établissements, soit un fonds de plus de 178 000 titres. Dès septembre 2018, ces documents pourront être réservés, empruntés et rendus, en tous points du réseau, grâce à un système de navette interne.



5 539

inscriptions, dont 1 613 nouveaux abonnés.



Plus de **300**

événements, rencontres et ateliers proposés gratuitement.

8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS



Médiathèque, théâtre et cinéma sur un même site.

L'espace Apollo Michel-Bourguignon

Pôle culturel mazamétain, l'Espace Apollo Michel-Bourguignon associe théâtre, cinéma et sensibilisation aux démarches artistiques.

La Régie Apollo, qui gère l'Espace Apollo Michel-Bourguignon depuis le 1^{er} avril 2016, a pour missions statutaires d'assurer,

≥ **la diffusion culturelle :**

- sous la forme de spectacles présentés par la Régie essentiellement au sein de l'Espace Apollo ou dans le cadre de partenariats avec l'Adda du Tarn ou d'autres collectivités,
- grâce à la délégation de service public visant à l'exploitation de deux salles de cinéma au sein de l'Espace Apollo permettant l'accueil d'une programmation grand public comme d'art et essai.

≥ **l'éducation artistique :**

grâce à la collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et Parcours théâtre de l'Adda du Tarn), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

PRINCIPALES ACTIONS

Théâtre, arts du cirque, danse, musique... L'Espace Apollo Michel-Bourguignon a proposé une programmation éclectique et de qualité, abordant toutes les facettes du spectacle vivant. Sans oublier une programmation spécifique en direction du jeune public.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.
- ≥ Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics.



33 spectacles

- 16 représentations tout public,
- 6 concerts gratuits,
- 2 séances scolaires,
- 1 spectacle hors les murs.

5 101 spectateurs

3 résidences d'artistes

8.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS



Spectacles et créations musicales.

Lo Bolegason

Scène de Musiques Actuelles (SMAC) labellisée par le ministère de la Culture, Lo Bolegason est un outil de développement des musiques actuelles sur le territoire.

La régie personnalisée Lo Bolegason dispose d'une équipe de 8 salariés et a de plus la charge et la gestion du bâtiment de 750 m². Elle est soutenue financièrement par la DRAC, le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental du Tarn.

Lo Bolegason met en œuvre plusieurs types d'actions :

- des concerts, avec l'accueil d'artistes reconnus et de groupes émergents dans la salle de 525 places,
- l'accueil d'artistes en résidence pour soutenir la création,
- l'appui aux pratiquants locaux avec la mise à disposition de 4 studios de répétition et d'un studio d'enregistrement,
- l'accompagnement de la pratique amateur via la mise en place de dispositifs, d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- la sensibilisation des publics via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction de public "empêché".

PRINCIPALES ACTIONS

Lo Bolegason a organisé du 2 au 4 novembre 2017 la troisième édition du festival "Les Primeurs de Castres" offrant une scène pour des premiers albums et a accueilli 15 groupes sur 2 scènes pendant 3 jours. Les retours très positifs du public comme des partenaires permettent désormais d'implanter durablement cette manifestation unique dans le grand Sud de la France.

ACTIONS EN COURS

≥ Mise à disposition par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'un bâtiment mitoyen à usage d'annexe : réflexion et étude sur la transformation de ces nouveaux locaux.

≥ Développement de captations vidéo en condition concert.

45
événements
dont 25 concerts payants



 **9 183** spectateurs

173 abonnés aux studios
1 744 heures

LES RESSOURCES HUMAINES



- // LA COMMUNICATION
- // LES MARCHÉS PUBLICS
- // LES SYSTÈMES D'INFORMATION
- // LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)
- // LES RESSOURCES HUMAINES
- // LES FINANCES



À la rencontre du public lors de la Foire de Castres.

La communication

Le service communication assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part informe les habitants sur les services proposés par la Communauté d'agglomération.

Pour cela, le service communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, assure une présence dans divers salons dont la Foire de Castres, participe à l'organisation d'événements comme l'Université d'été de la e-santé, la Semaine de l'étudiant... et assure un travail suivi en relations presse.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette communication est articulée avec celles de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} pour le développement économique et l'innovation et du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ **Création et actualisation des supports d'information pour les services aux habitants :**
- équipements aquatiques (complexe de L'Archipel, Centre aquatique de Mazamet et base de loisirs du Lac des Montagnès) : dépliants d'appel, horaires et tarifs, campagnes d'affichage pour la promotion des horaires d'été et pour l'ouverture de la patinoire.
 - réseau de transports Libellus : fiches horaires, plan général du réseau, habillage des abribus et des poteaux d'arrêts...

- service transports scolaires : fiches horaires, dossiers d'inscription...
- service collecte des déchets : accompagnement de la réorganisation des modes de collecte (calendriers, adhésifs, mémos consignes de tri...), campagnes de communication "À m'en donné faut trier", "Stop aux dépôts sauvages" et "MéGO !".

Actions de prévention des déchets (distribution de gourdes pour les clubs sportifs, de composteurs...), lancement de la page Facebook "Défi déchets" dédiée à la collecte et à la réduction des déchets (astuces, bonnes pratiques, infos utiles...).

≥ **L'édition de guides pratiques pour faciliter l'accueil des touristes et des étudiants :**

- Guide d'accueil touristique et guide de l'hébergement et de la restauration réalisés en partenariat avec l'Office de tourisme.
- Guide de l'étudiant et guide des formations pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants.

≥ **Le magazine de l'agglomération Pôles Sud :** tiré à 46 000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne ; il est le lien entre la collectivité et les habitants.

≥ **Et également :**

- reconduction des animations dans le cadre de la Semaine de l'étudiant : site internet dédié, page Facebook pour mobiliser plus de 700 étudiants.

- mise en place de la concertation préalable au projet de la gare multimodale de Castres qui s'est déroulée du 7 mars au 7 avril 2017.
- dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, information sur les soirées de démonstration de thermographie de façades pour sensibiliser les habitants aux pertes thermiques de leur logement.
- présentation des missions et des actions du réseau des médiathèques à la Foire de Castres.

ACTIONS EN COURS

Mise en œuvre d'un plan de communication pour renforcer l'attractivité économique de l'agglomération :

- prospection numérique,
- accompagnement des entreprises qui recrutent en utilisant le support vidéo,
- réalisation et diffusion du film "Entreprendre-Innover-Bien vivre : Osez Castres-Mazamet".



272 679 internautes

ont consulté le portail castres-mazamet.fr

1 MÉGOT COLLECTÉ = 1 MÉGOT RECYCLÉ

Les mégots de cigarettes salissent nos rues et ne sont pas biodégradables. La ville de Castres met à votre disposition des cendriers récupérateurs de mégots que la Communauté d'agglomération collecte pour les recycler.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !
@defidechetscastresmazamet

Ensemble ! Recyclons nos déchets !

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION DES COMPOSTEURS

Réservation en ligne sur www.castres-mazamet.fr

Suivez-nous sur Facebook !
@defidechetscastresmazamet

Ensemble ! Disons OUI au compostage
Réduisons nos déchets !

Les marchés publics

La mutualisation des services de commande publique de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Castres est effective depuis 2016. Elle a conduit à la création d'un Service de la Commande Publique Communautaire et à l'adoption d'un règlement interne de passation des marchés publics à procédure adaptée. Les règles de passation des deux collectivités ont ainsi été rapprochées.

92 marchés conclus
dont 5 en groupement de commandes.



Travaux

5 884 799,56 € HT



Fournitures

776 499,20 € HT



Prestations intellectuelles

362 836,00 € HT



Services

1 412 984,46 € HT

Plus de 7 M€
d'engagement
de dépenses.

Plus de 44% des titulaires de marchés sont situés dans le périmètre de la Communauté d'agglomération.

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Déployé par le Système d'information géographique de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'outil cartographique arcOpole est mis au service des trois intercommunalités et des 49 communes du SCoT. Il permet aux utilisateurs de visualiser, consulter et mettre à jour les données du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Préparation du projet de mutualisation de l'infrastructure du SIG communautaire.
- ≥ Modification de l'organisation pour accroître le travail collaboratif et répartir différemment les missions des équipes composant le SIG.

ACTIONS EN COURS

- ≥ Migration des solutions applicatives pour permettre le développement d'applications SIG tournées vers la mobilité.
- ≥ Unification des bases de données SIG.
- ≥ Harmonisation des données PLU au format CNIG.



550 utilisateurs permanents
se connectent à "arcOpole".



100 utilisateurs formés en 2017.



30 thématiques disponibles
(Spanc, espaces verts, foncier...).

Les systèmes d'information

Maintenance et développement des ressources informatiques, système d'information géographique, téléphonie : la Communauté d'agglomération gère l'ensemble des systèmes d'information mis en œuvre dans ses différents sites et services, ainsi que ceux de la Ville de Castres dans le cadre de la mutualisation. Espace Ressources, services municipaux, médiathèques, centres aquatiques... un réseau de plus de 700 postes informatiques.

PRINCIPALES ACTIONS

- ≥ Mise en place du système d'information voyageur à la gare multimodale de Castres.
- ≥ Mise en place de Marco Web.
- ≥ Mise en œuvre du réseau WIFI.
- ≥ Mutualisation de l'accès Internet.
- ≥ Déploiement de la solution Alfresco pour la Direction générale.
- ≥ Évolution de logiciels existants.



Chiffres clés Ville et Communauté d'agglomération

720 postes informatiques
793 téléphones fixes
317 abonnements mobiles
13.3 TO espace disque total
54 serveurs virtuels
56 sites réseaux
33 entreprises connectées

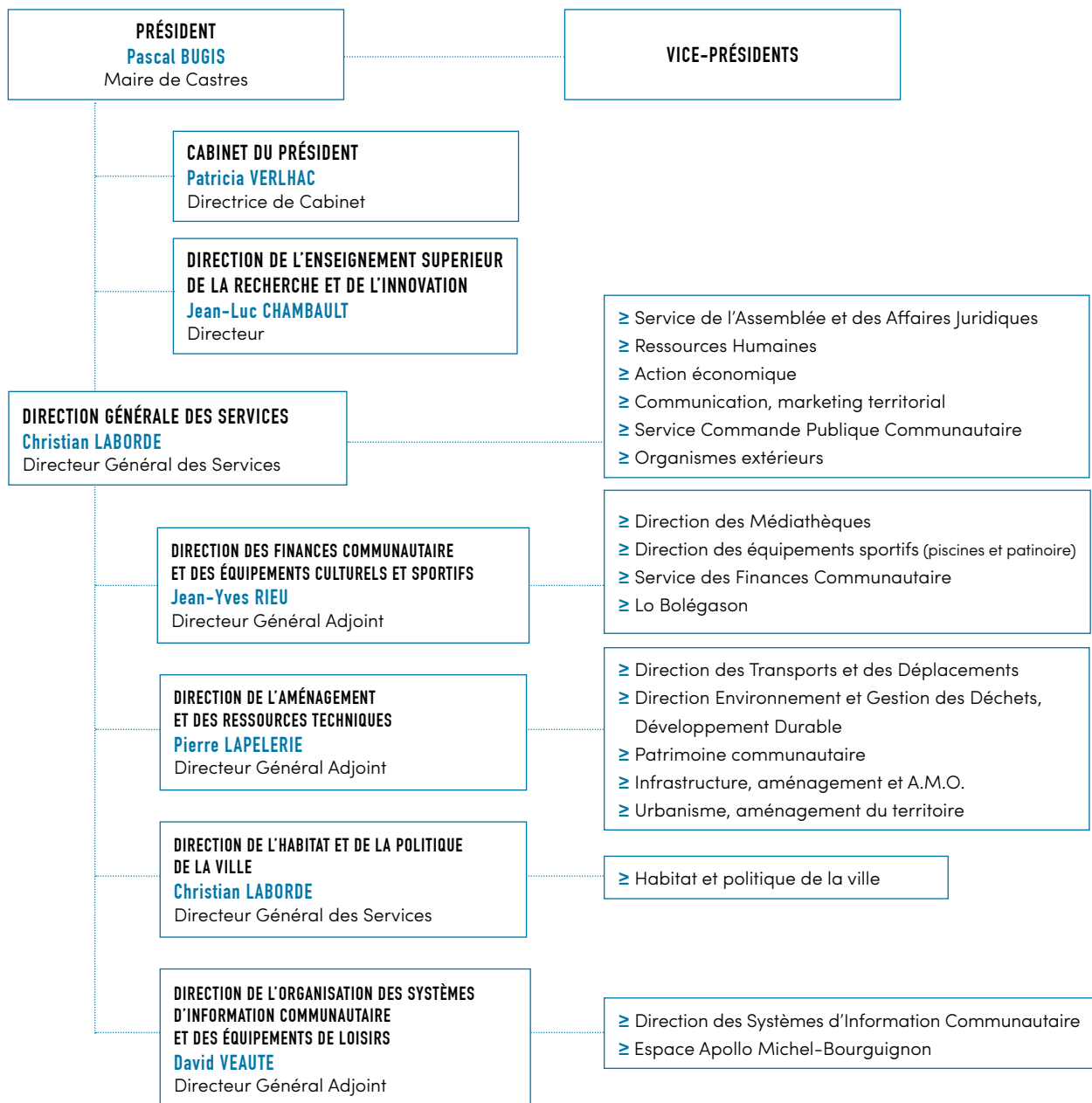
ACTIONS EN COURS

- ≥ Mise en place d'un Référentiel du système d'information communautaire.
- ≥ Étude des besoins pour la mise en place d'une solution d'écrans dynamiques dans les espaces aquatiques.
- ≥ Mutualisation des catalogues des médiathèques pour bénéficier d'une base de données commune.
- ≥ Mise en place de la solution de facturation e-magnus facturation.
- ≥ Mutualisation des infrastructures SIG.
- ≥ Mutualisation des services " Active Directory ".

Les ressources humaines

ORGANISATION DES SERVICES

Les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont organisés autour de **6** directions, confiées au Directeur Général des Services et à 3 Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) :



LES RESSOURCES

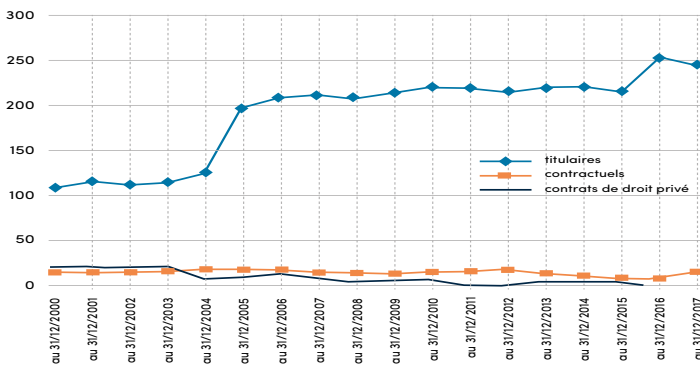
Au 31 décembre 2017, les **260 agents permanents** (246 titulaires, 14 contractuels) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les 6 directions comme suit :

- ≥ Direction Générale des Services (18)
- ≥ Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (3)
- ≥ Direction des Finances Communautaire et des Equipements Culturels et Sportifs (83)
- ≥ Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (120)

- ≥ Direction de l'habitat et de la politique de la ville (13)
- ≥ Direction de l'organisation des systèmes d'information communautaire et des équipements de loisirs (23)

S'ajoutent à ces effectifs, les agents contractuels non permanents (94 agents au 31/12/2017) recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2017



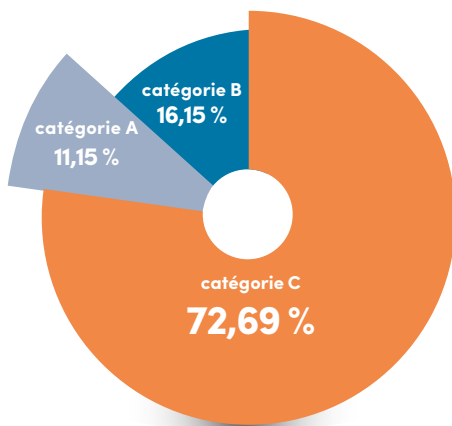
2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM

2016 : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la Ville de Castres de 2 agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire

2017 : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'Office du tourisme suite à la reprise de ces compétences.

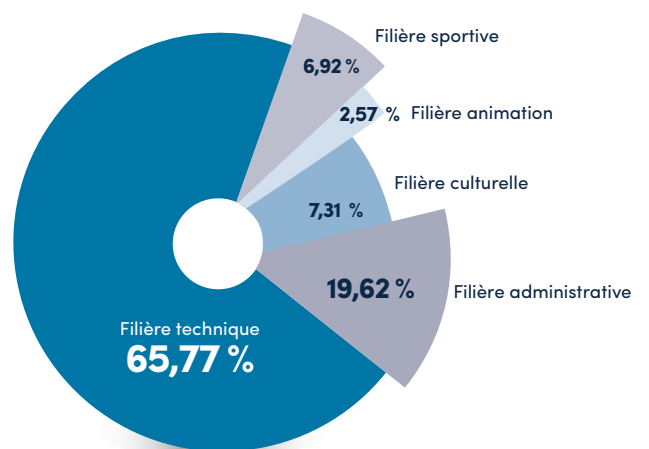
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SUR POSTES PERMANENTS PAR CATÉGORIE TITULAIRES ET CONTRACTUELS



Les agents de catégorie C, qui représentent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet.

La moyenne d'âge tous services confondus est de 46 ans.

RÉPARTITION DES AGENTS SUR POSTES PERMANENTS PAR FILIÈRE TITULAIRES ET CONTRACTUELS



LA FORMATION

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit la mise en place des actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, pour notamment limiter l'absentéisme. Comme les années précédentes, un plan de formation a été élaboré. Priorité est donnée aux

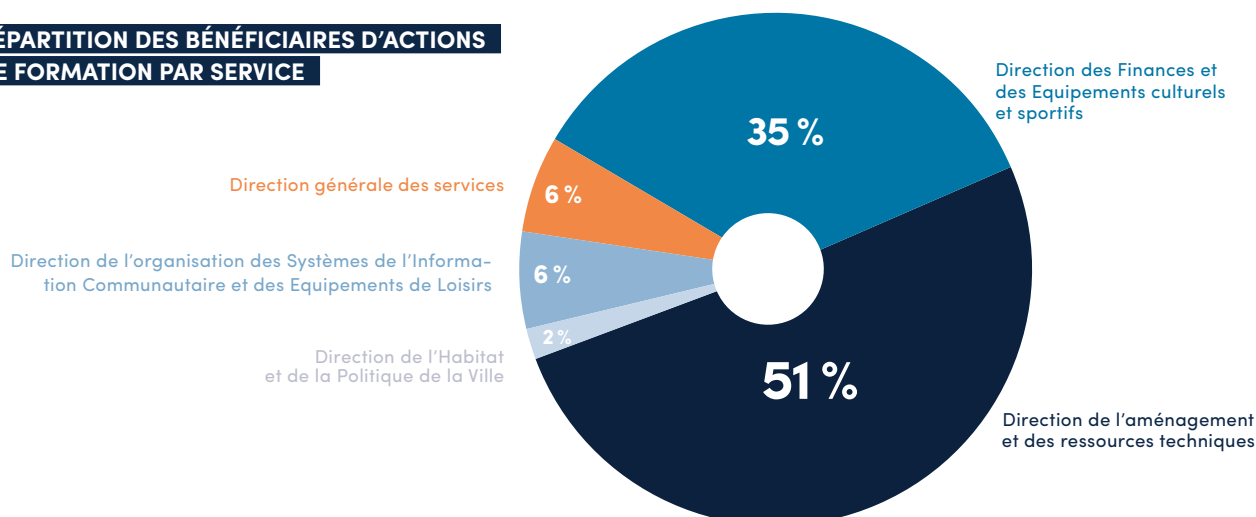
formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation de secours aux personnes (Prévention et Secours Civiques, Sauveteur et Secouriste du Travail, ...) sont reconduites en 2017.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Equipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Equipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	22	0	144	219	6	21
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	4	0	13	3	1	7
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	9	0	29	48	2	4
Préparations concours/examens	0	0	1	6	0	0
Formations d'intégration	0	0	1	1	0	2

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE



RÉUNION DES INSTANCES PARITAIRES

- ≥ le Comité Technique s'est réuni le 18 avril et le 5 décembre 2017,
- ≥ le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 18 avril et le 5 décembre 2017,
- ≥ la Commission Administrative Paritaire s'est réunie au Centre de Gestion du Tarn, pour émettre un avis sur le déroulement de carrière des agents de la Communauté d'agglomération, le 30 mars 2017 et le 13 juin 2017.

ACTIONS ENGAGÉES EN 2017

Mise en œuvre du RIFSEEP

Le régime indemnitaire versé aux agents de la Communauté d'agglomération a été mis en conformité avec les dernières dispositions en vigueur. Après avis du Comité Technique du 5 décembre 2017 le régime indemnitaire tenant compte des

fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été délibéré le 19 mars 2018 pour les cadres d'emplois dont les décrets ont été publiés. La mise en œuvre du RIFSEEP sera étendue à l'ensemble des agents après publication des décrets manquants, consultation du C.T. et délibération du conseil.

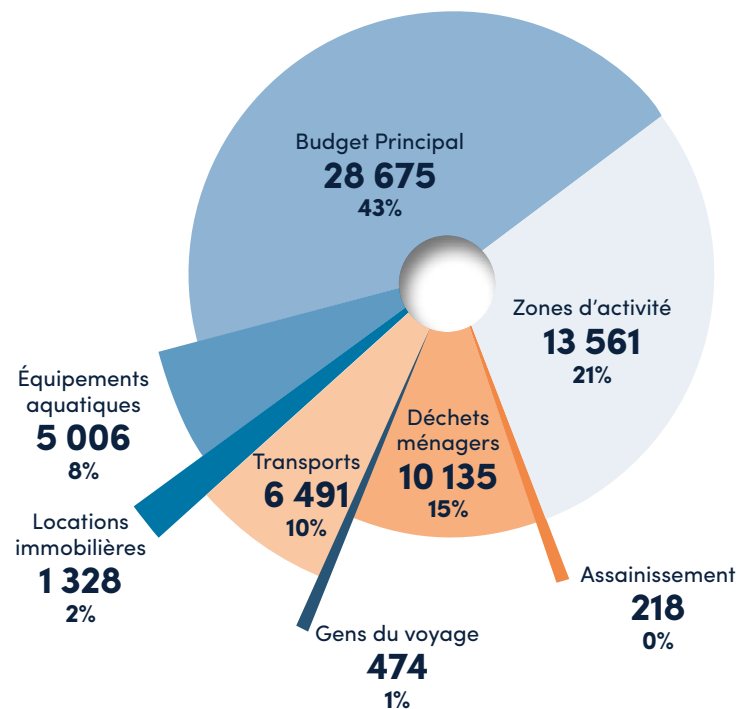
Déploiement du logiciel Octime

En remplacement du Téléservice-congé devenu obsolète, le logiciel Octime, plus performant, qui permet la gestion des temps, des absences et des plannings, a été déployé dans les services de la Communauté d'agglomération au cours de l'année 2017, d'abord dans les services administratifs et supports puis dans les services opérationnels et de gestion d'équipements.

Cette phase de déploiement menée à bien en 2017 grâce à la bonne implication de l'ensemble des services est suivie en 2018 d'une phase d'optimisation de l'utilisation et de l'adaptation aux besoins spécifiques de certains services.

Les finances

Afin d'offrir une lisibilité et un meilleur de suivi de la gestion des compétences comme des grands équipements, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 13 budgets annexes, d'activités administratives ou industrielles et commerciales. Leurs dépenses totales consolidées s'élèvent à 65,9 millions d'euros (hors opérations patrimoniales pour 51,9 M€ au titre de régularisation comptable d'actif sur exercices antérieurs) qui se répartissent par secteur d'activité de la manière suivante :



RÉPARTITION DES DÉPENSES

PAR BUDGET

(fonctionnement et investissement)

Total : 65 888 K€

BUDGET PRINCIPAL

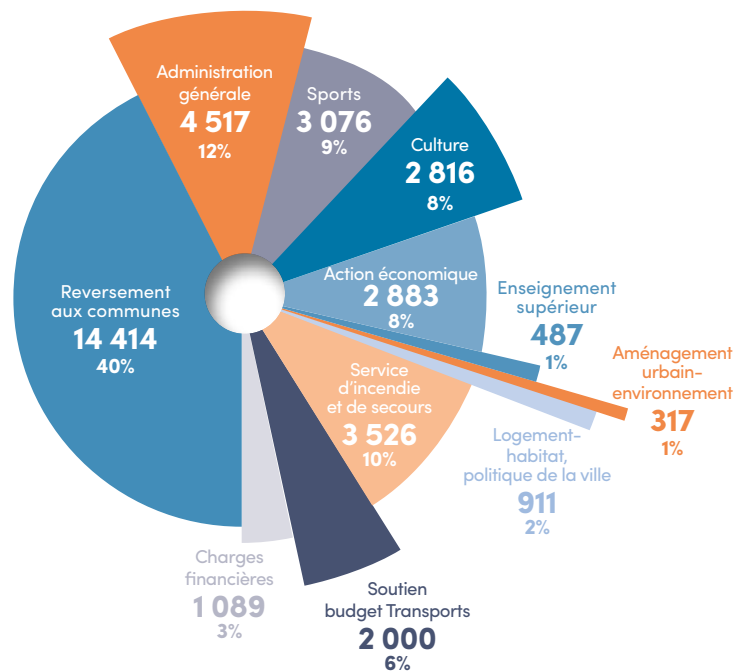
Le budget principal de la Communauté est consacré à la solidarité financière avec ses communes membres et à l'exercice des compétences, dont les plus importantes sont : l'action économique, le soutien à l'enseignement supérieur-recherche-innovation, la gestion des équipements sportifs et culturels, la participation au Service d'incendie et de secours du Tarn et le développement des infrastructures de transport et de communication.

LE FONCTIONNEMENT

En 2017, la Communauté a consacré 40 % de ses dépenses de fonctionnement en versements aux communes et 60 % en charges propres. Hors charges financières, 20,5 M€ sont consacrés à l'exercice effectif des compétences. Les dépenses de fonctionnement peuvent se répartir par activité (voir le graphique ci-contre), étant précisé que les dépenses de personnel et les charges générales sont regroupées dans le poste Administration générale :

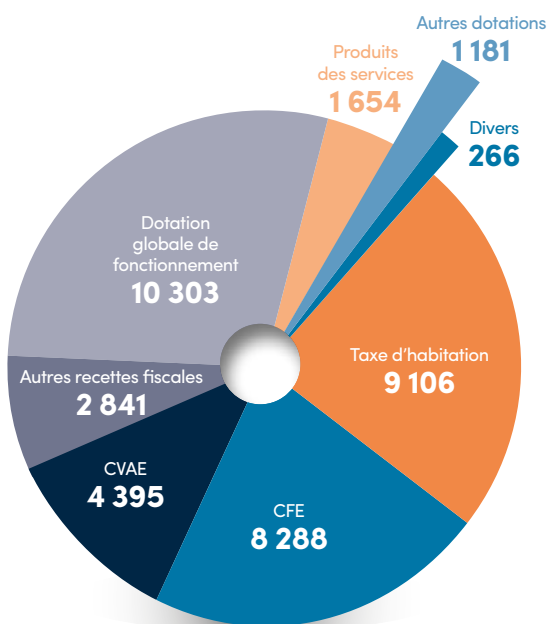
DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

36 036 milliers d'euros



RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

38 031 milliers d'euros



Pour financer ces dépenses, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent de la fiscalité :

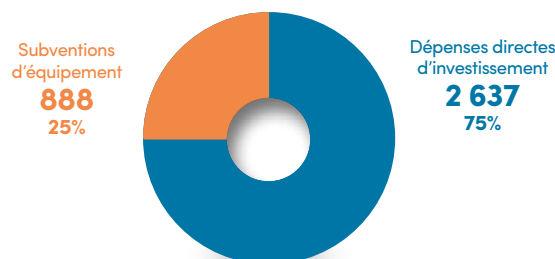
- des ménages avec la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
 - des entreprises à travers la cotisation foncière économique (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER),
 - des dotations de l'État avec essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- En 2017, les ressources ont progressé de 0,8% rapport à 2016 soit +0,3 M€ dans un contexte d'évolution défavorable des dotations et de la fiscalité :
- la dotation globale de fonctionnement a continué à diminuer avec -0,4 M€ soit - 4,2%,
 - les recettes fiscales sont en légère hausse notamment du fait de l'augmentation du produit de CVAE de 393 K€, soit +9,82 %.

L'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement pour le seul budget principal se sont élevées à 3,5 millions d'euros. Les principales opérations d'investissement, pour un montant total 2017 de 2,1 M€, consistent pour l'essentiel à l'entretien programmé des zones d'activité et au soutien des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (établissement publics, communes, entreprises et particuliers) par le biais du versement de subventions d'équipement.

L'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération s'apprécie par addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

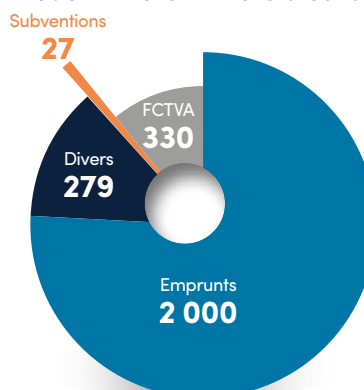


Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette et les autres charges financières pour un total de plus de 4,6 M€.

Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par l'Etat, la Région Occitanie dans le cadre du contrat régional unique et le Département du Tarn dans le cadre du Contrat Atouts-Tarn.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

2 636 milliers d'euros



Financement de l'équipement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions dont :	208	371	596	527	4	195	131	27
État	-	-	223	16	4	45	131	4
CRU & Atout Tarn	-	371	370	474	-	-	-	-
Autres subventions	208	-	3	37	-	150	-	23
FCTVA	507	413	207	578	461	484	277	330
Emprunts	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000
Autres	170	267	123	130	99	97	121	279
Autofinancement	-	-	-	4 492	2 990	2 158	-	-
Total des recettes	1 508	1 052	926	5 727	4 254	4 634	3 629	2 636

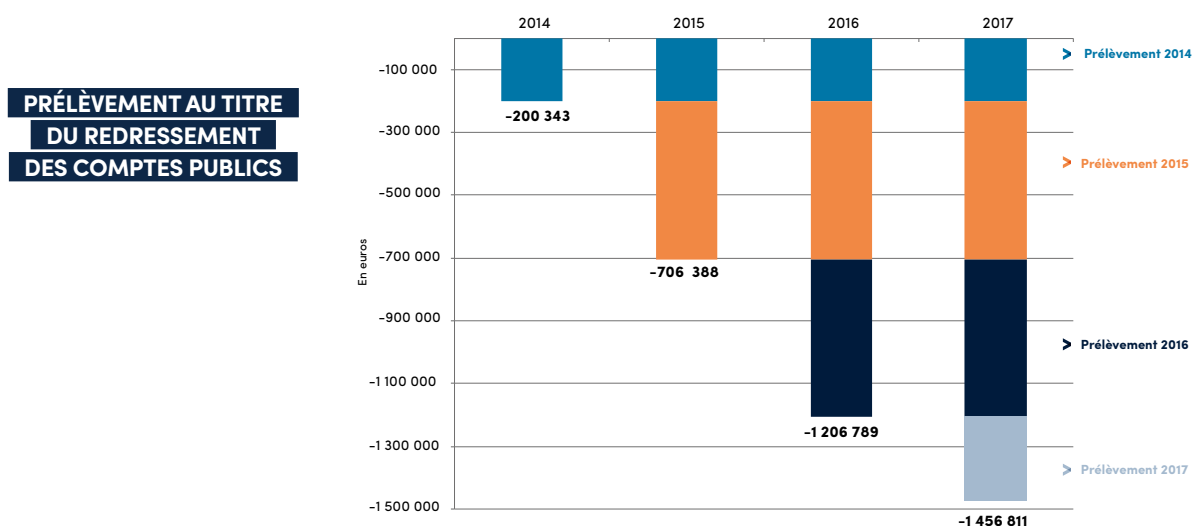
L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Sur la période 2000-2017, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué de la façon suivante :

1) Section de fonctionnement

Produits et charges de fonctionnement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176	37 599	37 729	38 031
Fiscalité	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318	24 260	24 216	24 627
Dotations	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220	12 752	11 797	11 484
Autres	620	747	727	1 166	638	587	1 492	1 919
Dépenses de fonctionnement	31 352	32 561	33 240	33 972	34 852	35 752	36 525	36 036
Personnel	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099	3 264	4 660	5 094
Subventions	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434	9 628	9 746	10 132
Charges de gestion	1 716	1 880	1 627	1 401	1 352	1 605	2 075	2 013
Atténuations de charges	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946	16 863	15 534	14 414
<i>dont attribution de compensation</i>	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111	14 111	12 783	12 167
<i>dont dotation solidarité communautaire</i>	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	1 781
Intérêts de la dette	1 258	1 267	1 321	1 305	1 264	1 264	1 152	1 089
Autres	625	848	2 227	2 484	2 757	3 128	3 358	3 293

Il convient de remarquer la baisse continue des dotations de l'État depuis 2011 qui a atteint en 2017 près de 3 millions par an, dont le prélèvement opéré sur la dotation globale de fonctionnement de 1,5 millions d'euros :



2) Section d'investissement

Section d'investissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes d'investissement	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476	3 629	2 636
Dotations et participations	885	1 052	926	1 234	565	776	529	636
Emprunts réalisés	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000
Dépenses d'investissement	5 643	4 557	4 262	6 884	4 904	4 599	4 904	4 601
Acquisitions, travaux et subventions	5 022	3.896	3 572	6 162	4 158	3 775	3 986	3 570
Capital de la dette	621	661	690	722	746	824	918	1 031

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 3,6 M€ de dépenses du budget principal, les 2 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

Dépenses d'équipement en milliers d'euros	2016
Budget principal	3 570
Équipements aquatiques	521
Déchets ménagers	1 145
Transports	200
Locations immobilières	92
ZAC	68
Divers	17
TOTAL	5 613

BUDGETS ANNEXES

ZONES D'ACTIVITÉ

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des zones d'activité du budget principal, 6 budgets annexes identifient les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock. Les principaux investissements ayant été effectués les années antérieures et les dépenses d'équipement réalisées en 2017 ayant été faibles (68 K€), l'exercice 2017 a été consacré à la consolidation de leur financement grâce à la réalisation de deux emprunts, l'un de 1 500 K€ pour la ZAC du Causse et l'autre de 1 000 K€ pour la ZAC du Thoré.

Au 31 décembre 2017, la dette des budgets ZA s'élève à 5 133 K€.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

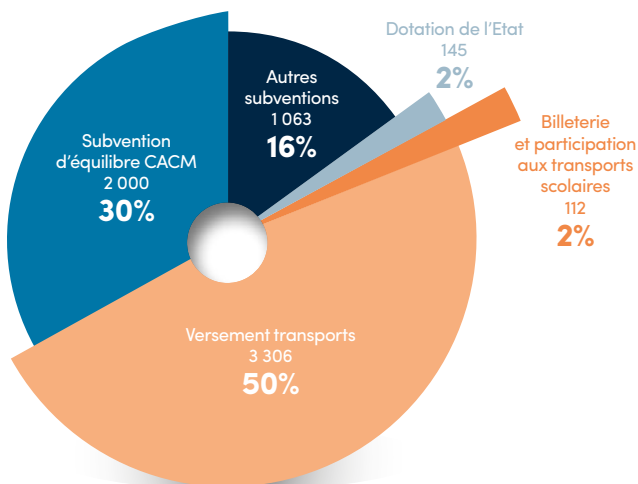
Ce budget, dont l'objet est la gestion locative de l'ensemble des immeubles de la Communauté sous forme de location simple, en hôtel tertiaire ou en pépinière, a généré en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 522 K€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 274 K€ ; l'investissement s'élevant à 230 K€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire.

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Locations immobilières (ex ICIC) s'élève à 2 924 K€.

BUDGET TRANSPORTS

Répartition des recettes d'exploitation :
6 636 milliers d'euros



TRANSPORTS LIBELLUS

Ce budget est consacré aux transports urbains Libellus et Mobi-Libellus et aux transports scolaires. Le financement de ce budget est assuré à la fois par le produit du versement Transports (3 306 K€) et par une participation du budget principal de 2 M€.

En 2017, les dépenses d'équipement de 200 K€ ont concerné l'acquisition de matériels.

Le résultat de fonctionnement en 2017 est excédentaire.

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Transports s'élève à 680 K€.

PISCINES ET PATINOIRE

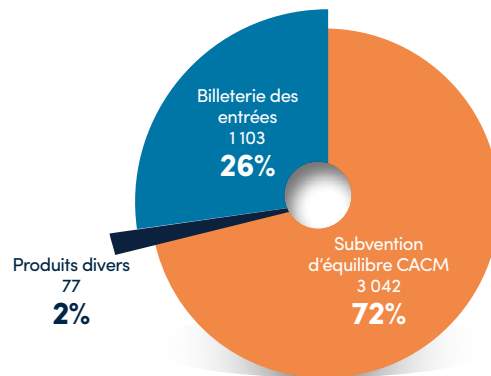
Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits de la piscine-patinoire de l'Archipel et des piscines de Mazamet et "Caneton" de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 042 K€.

En 2017, les dépenses d'équipement avec 521 K€ ont diminué par rapport à 2016 en raison de la fin de construction du Centre aquatique de Mazamet. Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 1 219 K€.

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Équipements aquatiques s'élève à 12 326 K€.

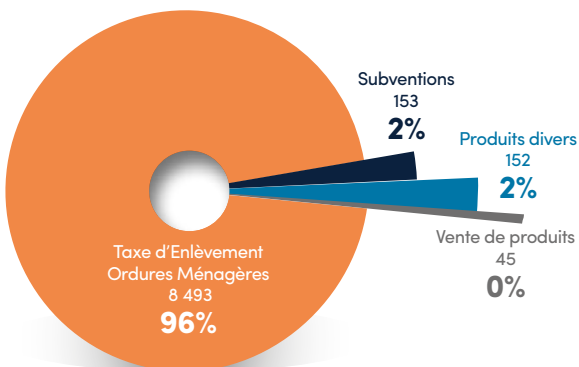
BUDGET ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Répartition des recettes d'exploitation :
4 221 milliers d'euros



BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

Répartition des recettes d'exploitation :
8 842 milliers d'euros



DÉCHETS MÉNAGERS

Le budget annexe de ce service public administratif, qui identifie les charges et les produits de collecte et du traitement des ordures ménagères, est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux sont votés en fonction des 17 zones de collecte.

En 2017, le montant des dépenses d'investissement est de 1 145 K€. Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 936 K€.

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Déchets ménagers s'élève à 4 088 K€.

ASSAINISSEMENT

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré située près de la ZAC du Causse.

Le résultat de fonctionnement en 2017 est excédentaire (+ 341 K€).

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Assainissement s'élève à 102 K€.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Ce budget créé en 2017, suite au transfert de la compétence par la loi NOTRe à l'intercommunalité, est consacré à la gestion de 2 aires d'accueil situées sur les communes d'Aussillon et de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 329 K€.

Le résultat de fonctionnement en 2017 est excédentaire de 353 K€.

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 1 475 K€.

LE BILAN CONSOLIDÉ

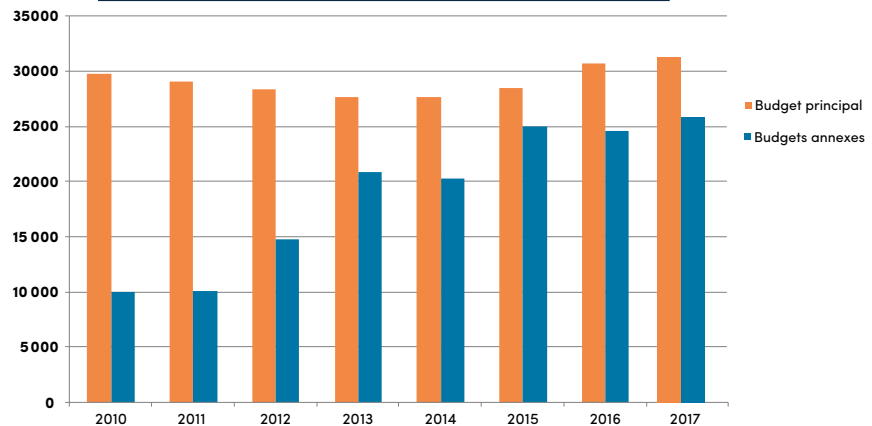
Le bilan de la Communauté intègre les valeurs comptables du district, des transferts des communes membres et du développement de ses propres compétences. L'augmentation de la valeur de l'actif provient des travaux sur les équipements communautaires (zones d'activité, équipements, voirie...) comme des subventions d'équipement versées à des tiers. Les diminutions s'expliquent notamment par les cessions. Fin 2017, le comptable public a effectué des écritures de régularisation :

Actif net au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2	177,4	174,7	177,4

Les mouvements au passif sont essentiellement dus à l'évolution de la dette déterminée en fonction des besoins de financement dans le cadre d'une gestion optimale de la trésorerie.

Capital restant dû au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros	39,5	39,1	43,1	48,4	48,6	52,4	54,7	58,3

DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN MILLIERS D'EUROS

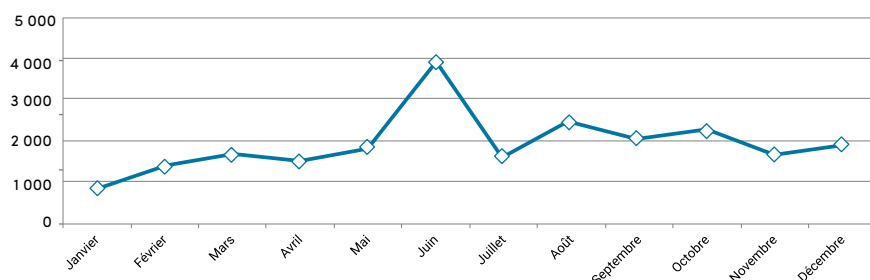


LA TRÉSORERIE

Depuis 2010, le niveau de trésorerie reste faible conformément à l'objectif de trésorerie zéro obtenu grâce à une faible mobilisation d'emprunt et au recours des lignes de trésorerie.

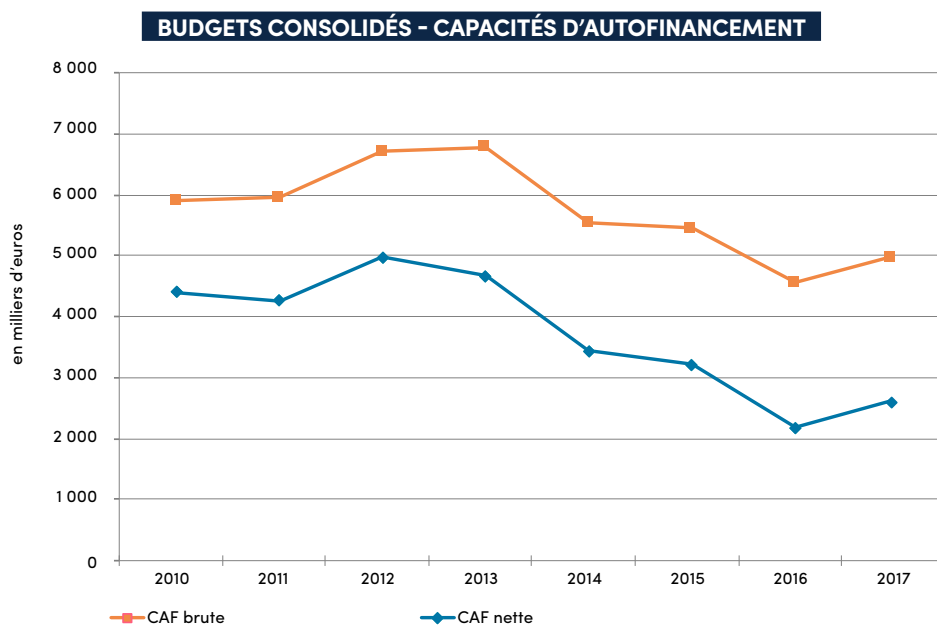
Trésorerie En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Compte 515 au 1 ^{er} janvier	0,10	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30	0,4	0,2
Compte 515 au 31 décembre	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30	0,4	0,2	1,2

2017 - ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE MOYENNE MENSUELLE EN MILLIERS D'EUROS



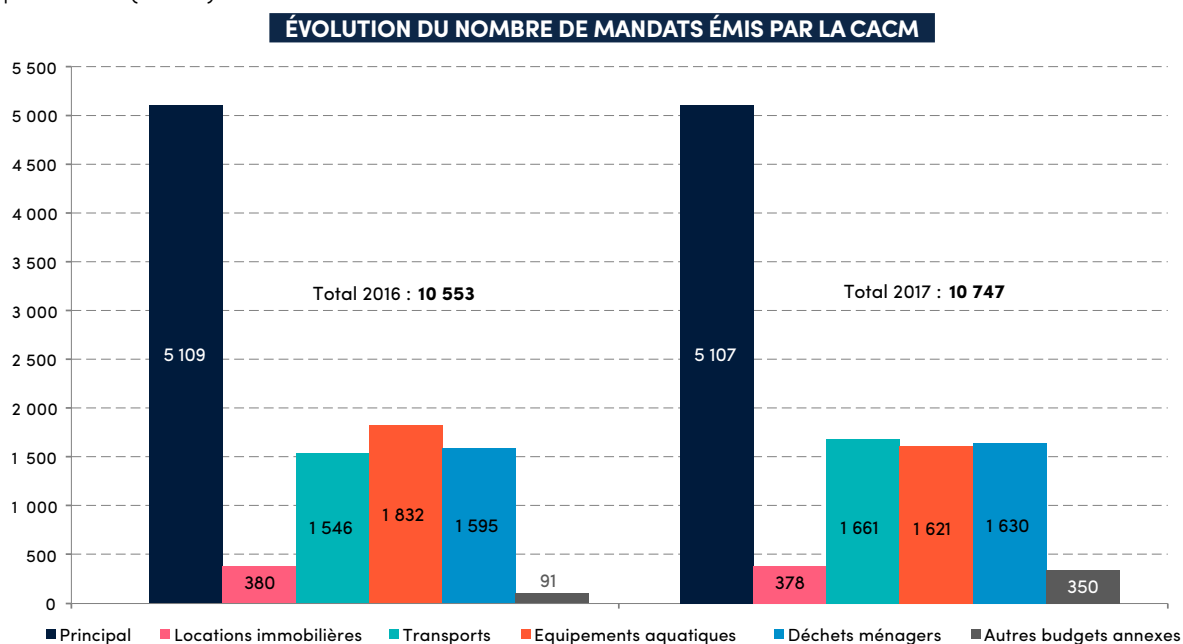
L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) consolidée, en forte baisse de 2013 à 2016 essentiellement en raison des diminutions des dotations de l'État (cf. supra), se redresse légèrement en 2017.



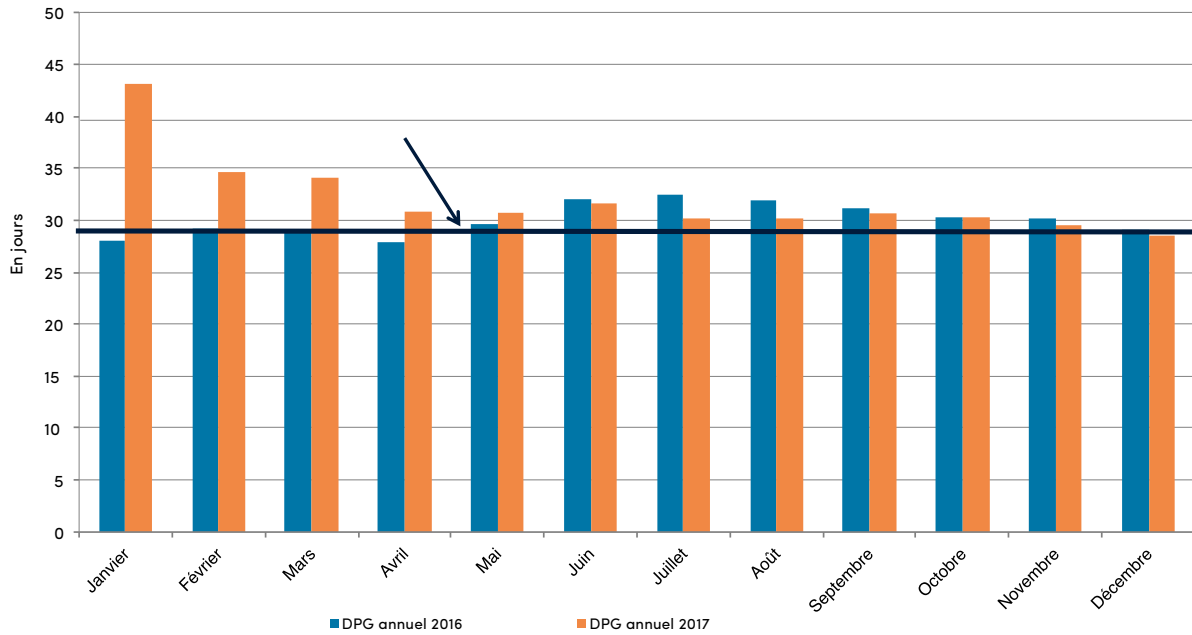
L'ACTIVITÉ DU SERVICE

Le nombre de mandats émis par la Communauté d'agglomération en 2017 (10 747) est en légère augmentation par rapport à 2016 (10 553).



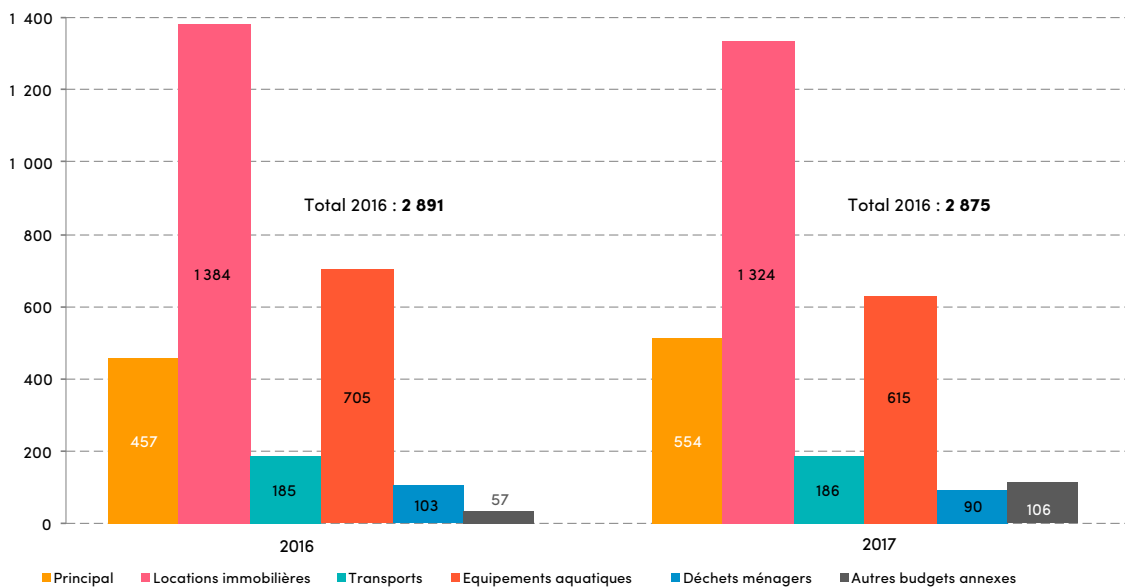
S'agissant des délais de paiement, ils sont en légère augmentation en 2017. La durée moyenne de paiement est de 32,5 jours contre 29,8 jours en 2016.

ÉVOLUTION DU DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT DES MANDATS



En ce qui concerne, le nombre de titres émis par la Communauté d'agglomération, ils sont également en légère augmentation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS PAR LA CACM



Les réunions tenues en 2017

- **Conseil** : lundi 9 janvier 2017
- **Bureau** : lundi 30 janvier 2017
- **Conseil d'administration EPF du Tarn** : mardi 31 janvier 2017
- **Commission « Cadre de vie - Développement durable »** : lundi 20 février 2017
- **Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »** : lundi 20 février 2017
- **Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »** : lundi 20 février 2017
- **Bureau** : lundi 20 février 2017
- **Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »** : lundi 27 février 2017
- **Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »** : lundi 27 février 2017
- **Commission « Enseignement supérieur - recherche - Transfert de technologie »** : lundi 27 février 2017
- **Commission des Finances** : lundi 27 février 2017
- **Conseil** : lundi 6 mars 2017
- **Commission des Finances** : lundi 20 mars 2017
- **Bureau** : lundi 20 mars 2017
- **Groupe de travail « équipements aquatiques »** : jeudi 23 mars 2017
- **Conseil** : lundi 27 mars 2017
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs** : mercredi 29 mars 2017
- **Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »** : lundi 3 avril 2017
- **Bureau** : lundi 10 avril 2017
- **Conseil** : lundi 24 avril 2017
- **CLETC** : lundi 29 mai 2017
- **Bureau** : lundi 29 mai 2017
- **Conseil d'administration EPF du Tarn** : mercredi 31 mai 2017
- **Groupe de travail « équipements aquatiques »** : vendredi 2 juin 2017
- **Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »** : lundi 12 juin 2017
- **Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »** : lundi 12 juin 2017
- **Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »** : lundi 12 juin 2017
- **Bureau** : lundi 12 juin 2017
- **Commission « Cadre de vie - Développement durable »** : lundi 19 juin 2017
- **Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »** : lundi 19 juin 2017
- **Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »** : lundi 19 juin 2017
- **Commission des Finances** : lundi 19 juin 2017
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux** : lundi 26 juin 2017
- **Conseil** : lundi 26 juin 2017
- **Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »** : lundi 11 septembre 2017
- **Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »** : lundi 11 septembre 2017
- **Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »** : lundi 11 septembre 2017
- **Bureau** : lundi 11 septembre 2017
- **Groupe de travail « équipements aquatiques »** : jeudi 14 septembre 2017
- **Commission « Cadre de vie - Développement durable »** : lundi 18 septembre 2017
- **Commission des Finances** : lundi 18 septembre 2017
- **Groupe de travail « médiathèques »** : jeudi 21 septembre 2017
- **CLETC** : lundi 25 septembre 2017
- **Conseil** : lundi 25 septembre 2017
- **Conseil d'administration EPF du Tarn** : mercredi 27 septembre 2017
- **Groupe de travail « équipements aquatiques »** : jeudi 16 novembre 2017
- **Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »** : lundi 20 novembre 2017
- **Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »** : lundi 20 novembre 2017
- **Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »** : lundi 20 novembre 2017
- **Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »** : lundi 20 novembre 2017
- **Commission « Cadre de vie - Développement durable »** : lundi 27 novembre 2017
- **Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »** : lundi 27 novembre 2017
- **Bureau** : lundi 27 novembre 2017
- **Conseil d'administration EPF du Tarn** : jeudi 30 novembre 2017
- **Commission des Finances** : lundi 4 décembre 2017
- **Conseil** : lundi 11 décembre 2017
- **Conseil d'administration EPF du Tarn** : mercredi 20 décembre 2017

Le répertoire des sigles

ACI : Ateliers Chantiers d'Insertion	ICIC : Immobilier à Caractère Industriel et Commercial
ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové	INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage	IFER : Imposition Forfaitaire sur les Réseaux
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	INU : Institut National Universitaire
ARS : Agence Régionale de Santé	ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	IUT : Institut Universitaire de Technologie
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
CAF : Capacité d'Autofinancement	NOTRe : loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
CATP : Centrale d'Achat du Transport Public	OPH : Office Public de l'Habitat
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PCAET : Plan Climat Air-Energie Territorial
CGI : Commissariat Général à l'Investissement	PCET : Plan Climat Energie Territorial
CIL : Conférence Intercommunale du Logement	PDU : Plan de Déplacement Urbain
CLETC : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	PLH : Programme Local de l'Habitat
CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn	PLU : Plan Local d'Urbanisme
CNIG : Conseil National de l'Information Géographique	PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	PME : Petites et Moyennes Entreprises
CPER : Contrat de Plan Etat-Région	PPRT : Plan de Protection des Risques Technologiques
CROUS : Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires	PRA : Plan de Reprise d'Activité
CRU : Contrat Régional Unique	RP : Recensement de la Population
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DASEN : Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale	SCPC : Service de la Commande Publique Communautaire
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	SIG : Système d'Information Géographique
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
DGP : Délai Global de Paiement	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
ENSAV : Ecole Nationale Supérieure de l'Audiovisuel	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
EPF : Etablissement Public Foncier	UC : Unités de Consommation
ERP : Etablissements Recevant du Public	ZA : Zone d'Activité
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
	ZAE : Zone d'Activité Economique

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

